

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 110 (1974)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

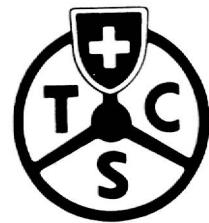
1172

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Enfin elle est arrivée !

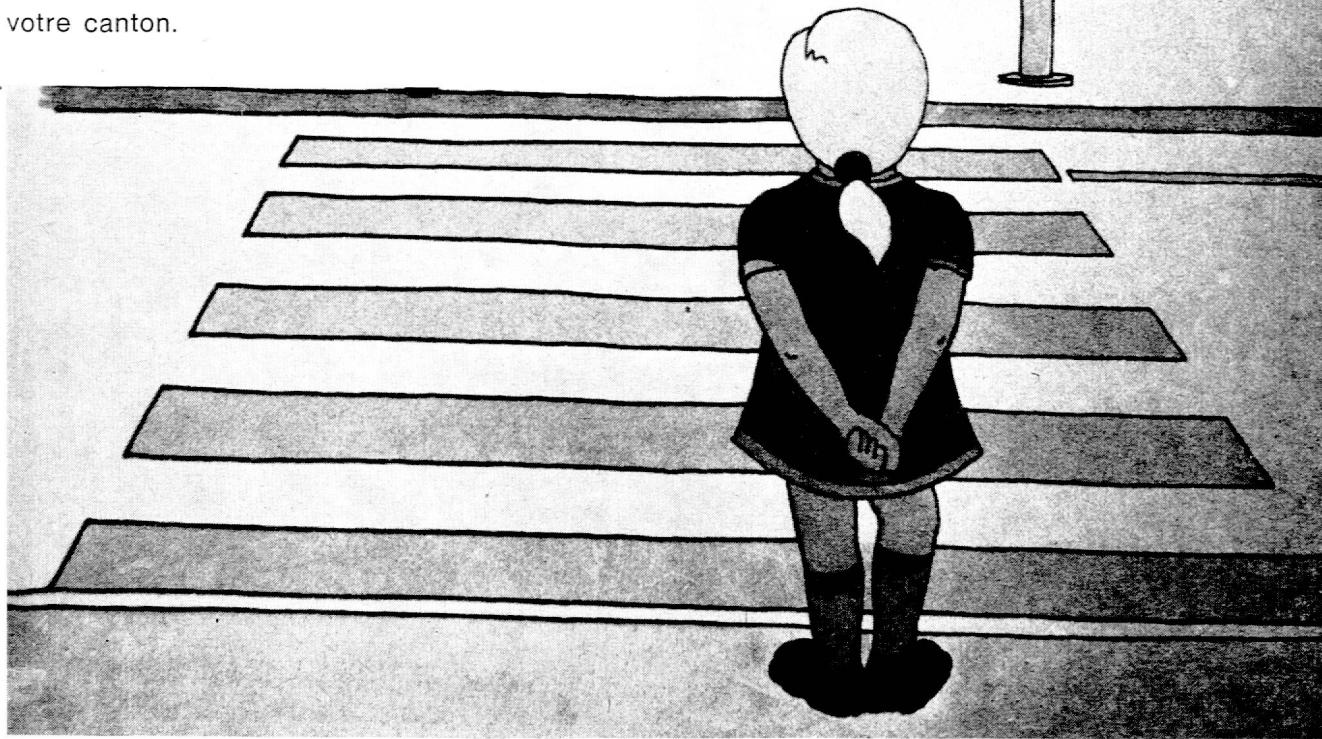
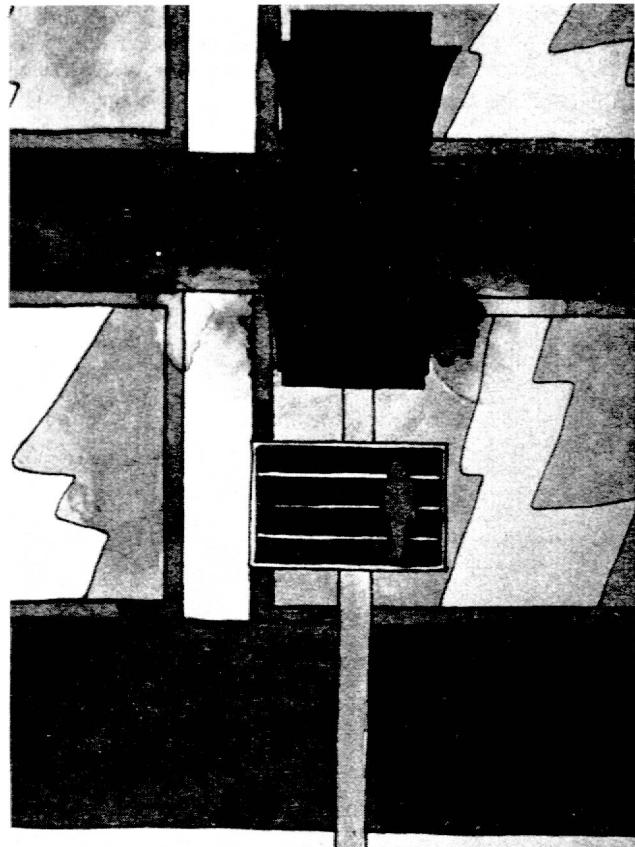


la nouvelle série de 36 diapositives
destinée aux élèves de 7 à 12 ans

Une brochure de commentaires, avec questions à poser aux élèves et les réponses qu'ils doivent donner, est jointe à chaque série. Il vous sera ainsi possible de présenter ces diapositives sans préparation, bien qu'il soit cependant recommandé de compléter nos commentaires.

Sujets traités ? Les règles de base de la circulation pour piétons et cyclistes, ainsi que quelques exemples de savoir-vivre.

Ces diapositives sont en vente au prix de **Fr. 35.—** la série. Afin de vous permettre de les recevoir peut-être gratuitement, nous vous conseillons d'adresser votre commande à la section TCS de votre canton.



Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE : "BILAN ET PERSPECTIVES"	
Vaud	105
Genève	107
Neuchâtel	111
Jura	114
Fribourg	118
Valais	119
ÉDITORIAL	
Coordination : certaines répercussions	103
COMITÉ CENTRAL	
CC/SPR, séance du 2 février 1974	104
Jeunesse et Economie	105
VAUD	
Communiqués AVEPS	106
Renouvellement du comité cantonal	106
Cotisations SPV 1974	106
« Terre à vendre »	107
GENÈVE	
Assemblée générale du 25 janvier 1974	108
Aspects de l'inspecteurat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois (8)	109
NEUCHÂTEL	
Comité central	113
Commission pédagogique	113
JURA	
Au comité central SPJ	115
Les résultats du questionnaire de la commission de révision des statuts de la SPJ	116
Rectification	117
Communiqués	117
TV publicité	117
FРИBOURG	
Modifications d'adresses	119
DIVERS	
En Suisse romande, au cinéma	120
Service de placements SPR	121
Conseils TCS	121
Centre d'information des institutrices	122
Cours d'espéranto	122
« Joie de lire »	122

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Coordination : certaines répercussions

La coordination romande est entrée dans une phase nouvelle, celle de l'application généralisée de certaines disciplines, notamment la mathématique nouvelle. Les enseignants se trouvent donc confrontés maintenant à la nécessité d'enseigner ce qui a été conçu par CIRCE I et ses sous-commissions. Pour la première fois, leurs réactions ne sont plus seulement celles de maîtres idéalistes soucieux de voir naître rapidement une école romande, désireux et enthousiastes de participer à sa construction. Ainsi, ils réagissent en praticiens rendus conscients des réalités et difficultés pratiques par l'exercice quotidien des disciplines nouvelles.

Si pour certaines, il ne s'agit que d'innovations techniques, bien d'autres impliquent d'abord un changement d'esprit. Exercice beaucoup plus difficile parce qu'il suppose souvent une remise en question de son enseignement et qu'il est par là même désécurisant.

Face à cette situation, les autorités scolaires cantonales ont organisé et organiseront encore de nombreux cours de recyclage. Si le principe ne saurait être contesté vu les nécessités, il convient cependant d'éviter un certain nombre d'écueils qui pourraient, à long terme, compromettre sérieusement l'application des nouveaux programmes. La surcharge constitue à l'heure actuelle le plus important danger en la matière, surcharge qui pourrait, si l'on n'y prend garde, engendrer un phénomène de rejet par lassitude. S'il faut veiller aux aspects quantitatifs de ces opérations, il convient aussi de leur donner une qualité qui ne puisse être discutée. Le recyclage ne peut pas se permettre de n'être que l'addition de « trucs » et de « combines », il doit avant tout participer de l'esprit, je serais tenté de dire, pour employer un grand mot, de la philosophie des disciplines du programme romand.

Si certains ont pu penser que le rôle des enseignants, comprenez de leur association, s'arrêtait avec la parution du plan d'études, ces quelques remarques doivent les détrouper. Au-delà de la phase d'élaboration à laquelle nous avons activement participé commence celle de l'application où la SPR doit être aussi présente. Cautionner une réforme — et nous la cautionnons — signifie non seulement en définir les lignes de forces théoriques mais aussi et surtout participer à sa réalisation dans les classes.

Par conséquent, les divers organismes de consultation et de décision mis en place dès 1968/69 doivent être maintenus et renforcés car l'application n'est pas seulement une affaire de spécialistes mais surtout celle des enseignants. Les moyens d'exprimer et de faire valoir leur point de vue doivent leur être donnés maintenant plus que jamais.

Nous passons actuellement de la théorie à la pratique, c'est tout compte fait la phase la plus exigeante et la plus difficile.

F. Bourquin.

Comité central

Comité central, séance du 2 février 1974

La première séance de l'année civile a lieu à Lausanne, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

Tour d'horizon

La première partie de cette séance est consacrée à un large tour d'horizon des problèmes essentiels actuels. L'application des programmes romands, le recyclage du corps enseignant lié aux revendications d'éducation permanente retiendront l'attention de notre exécutif.

C'est aussi l'occasion pour lui de réaffirmer que la SPR entend être associée étroitement à toutes les modalités d'application du programme.

« Educateur »

Les problèmes de forme et de fond sont à nouveau évoqués (délai de rédaction, fréquence de parution, présentation, coût, etc.) et font l'objet d'un bref débat. L'étude générale du problème sera reprise dans le courant de l'année.

Congrès

Il est question cette fois-ci essentiellement des finances de cette grande manifestation. On relève que certains cantons ont déjà versé leur participation et ils en sont remerciés. Une intervention du chef du Département de l'instruction publique genevois est accueillie chaleureusement puisqu'elle consiste à demander au Département fédéral de l'intérieur une subvention pour ce congrès.

D'autre part, la commission ad-hoc se tient à la disposition des sections cantonales pour activer l'information sur le thème du congrès.

Commission romande, langue II

Une commission officielle romande a été récemment créée pour étudier les conclusions du rapport Gilliard (introduction de l'allemand à l'école primaire). Nos délégués sont Robert Loup, président SPF, Alain Thiébaud, SPN et Décailliet, SPVal. Nous publions ci-dessous le mandat de cette commission qui vient de tenir sa première séance. Rappelons que la position SPR peut se résumer ainsi :

— Traiter aussi du problème des élèves étrangers.

- Assurer la continuité dans le temps et dans les méthodes.
- Renoncer à faire de cette deuxième langue un élément de sélection.
- Assurer la coordination avec les instances alémaniques correspondantes, notamment en ce qui concerne le degré scolaire où serait introduite cette nouvelle discipline.

MANDAT

Sur proposition du délégué à la coordination scolaire, en date du 26 mai 1973, la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, mandate une commission romande pour étudier les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de l'introduction de la 2^e langue nationale dans les programmes scolaires. Cette commission sera constituée comme suit :

1. Composition

Chaque canton est représenté dans cette commission par un membre, chef de service désigné par le Département de l'instruction publique auquel il appartient. Les associations professionnelles sont représentées par six délégués. Font en outre partie de cette commission, le directeur de l'IRDP, le délégué à la coordination en matière d'enseignement et un représentant du canton du Tessin.

2. Mandat

Cette commission a pour mandat l'étude des problèmes suivants :

1. Niveau précis de l'introduction de l'allemand dans les programmes scolaires. Choix entre les deux termes de l'alternative 3^e ou 4^e année.
2. Place de l'enseignement de l'allemand dans l'horaire scolaire hebdomadaire.
3. Mise en place d'un dispositif d'expérimentation qui tienne compte des conclusions de la commission, c'est-à-dire qui englobe à la fois des zones expérimentales réservées à la méthode Petit et à la méthode Montani.
4. Discussion de la valeur des notes éventuelles attribuées à l'enseignement de l'allemand, dans la promotion des élèves.
5. Etude de la date d'introduction progressive de la langue 2 dans les programmes romands et étude des con-

séquences de cette introduction, c'est-à-dire planification du retrait des anciennes méthodes actuellement utilisées.

6. Estimation du coût de la formation des maîtres et de l'acquisition des moyens d'enseignement, premièrement pour la zone expérimentale, deuxièmement pour l'introduction généralisée.

La commission devra en outre se tenir au courant des travaux entrepris en Suisse alémanique et elle informera le secrétariat de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des Départements de l'instruction publique de l'état de ses travaux.

3. Présidence

La présidence de cette commission est confiée au directeur de l'enseignement primaire du canton de Vaud qui a également la responsabilité du secrétariat. Le procès-verbal sera régulièrement envoyé aux membres de la commission, aux membres de la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, aux secrétaires généraux des Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin, au secrétariat de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique.

4. Plan de travail

Après la première réunion constitutive, le président de la commission établit son plan de travail et prend les contacts nécessaires pour obtenir tous les renseignements dont il pourra avoir besoin. En principe cette commission devrait se réunir au moins dix fois par an.

5. Avancement des travaux

Le président de la commission, par l'intermédiaire du délégué à la coordination en matière d'enseignement, tient au courant la Conférence des chefs de départements de l'avancement des travaux.

6. Lieu des séances

Le lieu des séances est déterminé par le président qui convoque les membres de la commission.

7. Frais

Le défraiement et les indemnités que recevront les membres de cette commission seront versés directement aux intéressés par l'intermédiaire du Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement qui appliquera les normes en usage.

Organisation 1975

Comme chacun le sait, le mandat de l'actuel comité central romand prendra fin cet automne. Un nouveau comité sera constitué de trois membres de chaque section, dont le président. L'assemblée des délégués, sur proposition du comité central, devra ratifier la nomination d'un nouveau président romand.

Dès maintenant, il convient que chaque organe cantonal responsable se pré-occupe de cette échéance.

Manifestations diverses

SLV : l'association de nos collègues alémaniques fêtera son 125^e anniversaire les 25 et 26 octobre 1974 à Lenzbourg. La SPR y sera représentée comme il se doit.

Séminaire CMOPE : la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante organise à Dublin, du 21 au 26 avril prochain, un séminaire consacré à l'éducation spéciale, donc au problème des classes de développement. Deux de nos collègues participeront à cette manifestation.

Séminaire de Trogen : le traditionnel séminaire d'été se déroulera cette année à Trogen. « L'enfant et la télévision » en sera le thème. Plusieurs conférenciers français s'y exprimeront et les partici-

pants bénéficieront d'un système de traduction simultanée pour les exposés tenus dans d'autres langues. On peut s'y inscrire aussi par le canal de la SPR.

F. B.

Jeunesse et économie

En date du 30 janvier dernier, la commission romande « Jeunesse et Economie » s'est réunie à Genève.

Elle s'est préoccupée du stade des travaux préparatoires du manuel d'initiation économique et du prochain séminaire. A ce propos le thème en sera très vraisemblablement :

« La dépendance du système scolaire par rapport à l'économie »

Quelques modifications surviendront dans l'organisation, notamment le fait que ce séminaire ne durera qu'un jour.

La date n'est pas encore arrêtée mais on peut, d'ores et déjà, prétendre qu'un vendredi des mois de juin ou septembre sera choisi.

Le thème retenu est suffisamment explicite, il se passe de tout commentaire supplémentaire. Aussi, n'oubliez pas, le moment voulu, de vous inscrire auprès de votre association cantonale. La procédure exacte vous sera communiquée ultérieurement.

Réforme de structures - Coordination romande

L'harmonisation des programmes sur le plan romand et les réformes de structures sur le plan vaudois amèneront encore le Comité cantonal à :

- suivre de près l'évolution de la situation dans les zones pilotes ;
- se préoccuper de la formation des maîtres, tant à longue échéance que dans une période transitoire immédiate ;
- lutter en faveur d'un statut équitable des enseignants primaires ;
- défendre les principes pédagogiques qui militent en faveur d'une école globale intégrée.

Liberté de domicile

Au moment où se généralisent les regroupements scolaires, où l'automobile abrège les distances, il semble logique de permettre à tous les enseignants de jouir de la liberté d'établissement garantie par la Constitution fédérale, et d'abolir une mesure restrictive dont de simples arguments fiscaux ne sauraient justifier la survie.

Autonomie communale

Problème non résolu, tant qu'une autonomie communale en matière de rétribution de fonctionnaires — nommés pourtant par les communes — n'est pas résolue.

Perfectionnement

Le succès de participation (50 % environ du corps enseignant primaire) aux cours organisés en 1973, témoigne du besoin auquel ils répondent. La SPV devra veiller à un choix judicieux des disciplines proposées et à l'intégration des cours dans l'horaire normal.

Salaires

Un bouleversement de la classification n'étant guère à envisager dans l'immédiat, l'effort principal — en collaboration avec la Fédération chaque fois que faire se pourra — portera sur des aménagements ainsi que sur une amélioration des éléments sociaux de la rétribution.

Conclusion

Ce petit tour d'horizon ne saurait engager que son auteur et ne suppose en aucun cas une prise de position du comité cantonal. Il ne s'agit donc là que d'un inventaire, non exhaustif, des problèmes en cours.

D'autre part, il est bon de rappeler peut-être qu'un comité doit adopter une attitude pragmatique, et que la politique qu'il doit mener est très largement fonction des événements et de leur évolution.

J. F.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bilan et perspectives SPV

Remarque préliminaire

A quelques semaines de la parution dans l'« Educateur » (N° 14, du 3 mai prochain) du rapport d'activité de la SPV, il me paraît peu opportun de dresser ici le bilan de l'année 1973. C'est pourquoi je me bornerai aux perspectives.

Perspectives 1974

Le comité cantonal se verra vraisemblablement confronté cette année aux problèmes suivants :

- retraites ;
- réforme de structures et coordination romande ;
- liberté de domicile ;
- autonomie communale ;
- perfectionnement ;

- salaires ;
- enseignement spécialisé.

PROBLÈMES PRIORITAIRES

Retraites

A la suite du rapport de la SPV, transmis à l'autorité par l'entremise de la Fédération du personnel de l'administration cantonale, une réponse nous parviendra dans le courant du printemps prochain, du moins l'espérons-nous. Cette réponse amènera la SPV à préciser les positions qu'elle peut et doit défendre, ainsi qu'à veiller aux intérêts de tous, débutants comme chevronnés.

L'avance des travaux sur le plan fédéral, dans la perspective du 2^e pilier, comme la mission impartie par le Conseil d'Etat à la commission de révision de la Caisse de pensions (commission Warnery), détermineront le degré d'urgence dont ce problème doit bénéficier.

Ski alpin - Coupe AVEPS

Deux propositions :

1. **Samedi 16 mars 1974**, Les Diablerets - Le Rachy. Début du concours à 15 h. 30.

Je participerai à la raclette le samedi soir (..... personnes).

Signature :

Inscriptions auprès de Pierre Blan-
chet, av. de la Rapille 6, 1008 Prilly,
tél. 24 55 50.

2. **1 week-end** : Samedi 16 et dimanche 17 mars 1974, Les Diablerets - Le Rachy. Logement Hôtel Les diablotins (Fr. 70.— tout compris : pension + skilifts).

Concours : samedi après-midi dès 15 h. 30.

Je participerai au week-end AVEPS des 16 et 17 mars (..... personnes).

Signature :

Inscriptions auprès de Pierre Blan-
chet, av. de la Rapille 6, 1008 Prilly,
tél. 24 55 50.

Attention : Pour ces deux propositions, les inscriptions sont à faire parvenir pour le **1^{er} mars**, **dernier délai**.

Coupe AVEPS - DEPJ, ski de fond

Date : 16 février 1974.

Lieu : Le Brassus.

Longueur du parcours : 7 à 10 km.

Rendez-vous : 13 h. 45, place de la Lande, face au bureau de poste.

Premier départ : 15 h.

Condition pour l'obtention de la coupe : être membre actif de l'AVEPS (voir statuts art. 5). Les membres amis peuvent participer à la course (hors-concours) ; ils sont cordialement invités !

Les collègues ne désirant pas concourir mais pouvant collaborer à l'organisation sont priés de le signaler.

Délai d'inscription : jusqu'au 13 février 1974 auprès de P.-A. BICHSEL, Entre-Bois 55, 1018 LAUSANNE, tél. 32 27 66 au moyen du bulletin ci-dessus.

à détacher

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

- * Je participerai à la course.
- * Je ne participerai pas à la course.
- * Je désire collaborer à l'organisation.
- * Je participerai au repas du soir.

Signature :

* Biffer ce qui ne convient pas.

Rectificatif

Coupe AVEPS - DEPJ ski de fond

Bien qu'il soit très tard, il y a lieu de rectifier les dates qui ont paru dans l'**« Educateur »** N° 4, page 68. La date du concours est le **16 février** et non janvier ! Le délai d'inscription sera bien sûr le **13 février** par conséquent. Pour les inscriptions de dernière seconde, téléphonez — ou du moins essayez — à P.-A. Bichsel, N° (021) 32 27 66.

AVEPS

Comité

Président : BACHMANN André, Mouettes 8, 1007 Lausanne. Tél. (021) 26 77 28.

Vice-président : JATON Michel, Halidimand 22, 1400 Yverdon. Tél. (024) 21 90 03.

Secrétaire : CUENDET Annette, Vallombreuse 87, 1008 Prilly. Tél. (021) 24 76 07.

Caissier : AGUET Charles, 1030 Mex. Tél. (021) 89 05 91.

Chef technique été : RAYROUX Antoinette, Bergières 20, 1004 Lausanne. Tél. (021) 24 83 51.

Chef technique hiver : GUEISSAZ Bernard, Figuiers 27, 1007 Lausanne. Tél. (021) 27 86 91.

Sections : BERSETH Jean-Claude, ch. Sous Gay, 1299 Commugny. Tél. (022) 76 22 37.

N'oubliez pas de transmettre vos changements d'adresse au caissier !

Renouvellement partiel du comité cantonal

Comme déjà annoncé à deux reprises, cinq places seront vacantes au CC dès la fin du mois de mai.

L'article 47 des statuts SPV dit : « Seules peuvent être prises en considération par le Congrès cantonal les candidatures :

1. présentées par les assemblées de sections régionales et parvenues au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire du Congrès cantonal ;
2. vérifiées par l'assemblée des délégués. »

Le dernier délai pour la présentation des candidatures est donc le samedi 27 avril.

CC.

Cotisation-SPV 1974

Suivant décision du Congrès 1973, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 105.—**

Les membres actifs des sections de Ste-Croix et Laveaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que :

Fr. 101.—

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 21.—**

Les membres associés des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que :

Fr. 17.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1974 au CCP 10-2226.

Le bulletin de versement encarté dans le présent numéro de l'**« Educateur »** vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

Attention :

LORS DU CONGRÈS DU 25 MAI 1974, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRÈT, SEULE LA

CARTE DE MEMBRE 1974

SERA VALABLE.

Secrétariat général SPV.

« Terre à vendre »

Henry Brandt, cinéaste, auteur de nombreux films dont ceux de la Voie suisse à l'Exposition nationale 1964, a réalisé cette année un film sur les conséquences du gaspillage du sol et de son prix surfait pour le paysan et le citadin, intitulé

TERRE A VENDRE

En montrant, avec un art parfait, quelques exemples très représentatifs de la situation des paysans dans notre canton, Henry Brandt a su, en une demi-heure, poser avec une grande sensibilité et beau-

coup de clairvoyance les questions essentielles soulevées par ce problème.

Ce film, très riche aussi bien par l'image que par le texte, est à disposition de toutes les sociétés ou groupements qui le désirent, et sera présenté par un membre de notre association.

Pour tout renseignement complémentaire, et pour voir le film afin de vous rendre compte de quoi il s'agit, veuillez nous écrire ou téléphoner au secrétariat.

Projecteur et écran sont à disposition si nécessaire.

Association vaudoise
pour l'aménagement rural,
tél. (021) 23 97 77,
Lausanne.

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne,
tél. (021) 32 02 84.

sistants pédagogiques chargés de contrôle ainsi que la remise en question des attributions des inspecteurs de disciplines spéciales ;

— revendications concernant le perfectionnement du corps enseignant (congés d'études, groupes de travail, ...);

— participation des enseignants ;

— problèmes de recrutement et études pédagogiques ;

ont été autant d'objets de négociations, parfois ardues, qui sont loin d'avoir toutes abouti ; il faut relever cependant un certain nombre d'accords de principes dans le domaine de la formation et de la participation, accords très importants et qui doivent maintenant trouver leurs modalités d'application.

On aura garde d'oublier les diverses démarches auxquelles a participé la SPG sur le plan romand.

Démarches pédagogiques

L'application des plans d'études romands a nécessité une attention particulière ; la manière et l'esprit dans lequel on peut envisager le nouvel enseignement seront déterminants ; rien n'est acquis au moment où un plan d'études est arrêté : c'est après qu'il faut être attentif, tant il y a parfois fossé entre les intentions et les moyens de les réaliser.

Plusieurs thèmes restent préoccupants, l'évaluation du travail scolaire, notamment, ainsi que son corollaire, les prix de fin d'année ; les notes constituent une des pierres d'achoppement pour l'évolution de notre enseignement. Aussi une commission a-t-elle commencé l'étude de l'ensemble de ce problème.

L'analyse du passage entre l'enseignement enfantin et l'enseignement primaire a été discutée lors du congrès. Elle préfigure d'autres études qui devront être entrepris pour l'ensemble de la scolarité mais surtout, en priorité, pour l'école primaire.

D'autres aspects de l'enseignement ont fait l'objet d'études et d'interventions. Pour mémoire, signalons la création d'une commission d'activités créatrices et d'une commission de pédagogie curative.

Perspectives 1974

La politique générale de la SPG, ses intentions restent les mêmes qu'en 1973.

L'année 1974 sera cependant placée sous le signe du Congrès de la SPR de novembre qui aura lieu à Genève.

Pas de grands projets par conséquent, mais poursuite des objectifs déjà établis.

Il s'agira essentiellement :

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bilan et perspectives SPG

Bilan 1973

Le comité de la SPG s'était assigné un certain nombre d'objectifs pour 1973. Programme lourd qui dans les grandes lignes a été tenu. Trois lignes de forces avaient été retenues :

Politique d'information et de participation

Il s'agissait surtout d'établir un processus de dialogue permanent entre les enseignants et le comité et de faire participer davantage les membres à la vie de leur association professionnelle.

Aussi faut-il considérer comme autant de réalisations réussies :

- la constitution et le travail dans de nombreuses commissions ;
- la convocation et la fréquentation assidue de 5 assemblées, et surtout,
- l'organisation du premier Congrès d'automne de la SPG.

Le rapport « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » n'a pas fini de faire parler de lui, et ceci d'une manière générale favorablement.

L'effort considérable consenti par le comité pour améliorer l'information de ses membres, par le canal de l'« Educateur », notamment, commence à porter ses fruits : très nettement l'intérêt des membres s'est renforcé.

Politique d'ouverture

La SPG s'est efforcée d'étendre et de consolider ses relations avec l'extérieur.

Un travail très intense s'est effectué en collaboration avec l'AMSEP, la FAMCO et l'UCESG (collègues suppléants et collègues secondaires).

Deux rencontres ont eu lieu entre le comité et le Groupement genevois des associations de parents d'élèves.

Le rôle joué par la SPG dans le cadre des commissions du Cartel intersyndical est reconnu et semble être apprécié.

Sur le plan culturel, la conférence donnée par M. H. Hartung et la projection du film « Au pays de mon corps » ont connu un très grand succès, et ont permis, après coup, des contacts très fructueux avec divers milieux plus ou moins proches de l'enseignement.

Les relations avec l'université, grâce surtout aux responsables de l'EPSE, se sont intensifiées et apportent un enrichissement réciproque certain.

En revanche, les relations avec la direction de l'enseignement primaire se sont nettement tendues, à la suite de l'enquête sur l'inspecteurat, ceci en fin d'année surtout.

Action corporative

- Règlement de l'enseignement primaire et la lutte contre la nomination d'as-

Sur le plan pédagogique :

- de mener à terme les enquêtes sur les prix et les notes ;
- de réduire, « sur le terrain » le passage de l'enseignement enfantin à l'enseignement primaire ;
- de lutter pour que l'introduction des plans d'études romands se fasse dans les meilleures conditions possibles tant du point de vue du recyclage des enseignants que sur celui des moyens d'enseignement, sans parler de l'esprit... ;
- de promouvoir un certain nombre d'expériences pédagogiques, dans des domaines où d'importants progrès sont à réaliser et où « il devient urgent de ne pas attendre ».

Sur le plan corporatif :

- de conduire à terme nos négociations à propos du règlement de l'enseignement primaire et des instructions réglementaires ;
- de déboucher sur des propositions concernant une conception nouvelle de l'inspection ;
- la nouvelle loi sur les traitements touchera cette année le corps enseignant. Il conviendra de résigner les diverses catégories d'enseignants les unes par rapport aux autres et de les reclasser en tenant compte de l'évaluation des fonctions. Les tractations s'annoncent assez délicates. Sur un plan interne, défendrons-nous, par exemple, l'égalité de traitements entre les maîtresses enfantines et les enseignants primaires ?
- la situation de pléthora prévue est bientôt une réalité. Il conviendra de prendre certaines mesures pour qu'elle n'amène pas, pour le corps enseignant en place, plus d'inconvénients que d'avantages ;
- etc., etc....

L'activité de la SPG est intense ; elle ne peut être déployée que grâce à l'appui de nombreux collègues qui participent d'une manière ou d'une autre à nos efforts.

Trop de collègues n'ont pas encore compris l'importance de leur soutien, de leur adhésion à notre mouvement. Ce bilan (sommaire) et ses perspectives devraient leur faire admettre l'importance de la SPG, la nécessité d'une action massive des enseignants.

R. G.

gratuite et d'une visite sur demande peut être défendue ;

- les stages d'appui se répartiront sur toute l'année et ne devraient pas être obligatoires.

Il ressort clairement que les EP ne seront pas modifiées fondamentalement.

Les réformes constituent un progrès mais ne suppriment pas les inconvénients liés à la nécessité de sélectionner les candidats.

Proposition est faite par l'assemblée d'associer les candidats aux travaux en cours et à venir : dans chaque commission un siège doit être offert à un représentant des candidats.

A la majorité des membres présents, mandat est confié au comité de négocier cette participation des candidats.

Le principe de la nouvelle formule de l'année probatoire est accepté à l'unanimité.

b) Option A et B

Il s'agit, dès 1976, moment où tous les candidats auront les mêmes titres, de laisser la possibilité de choisir entre l'enseignement dans les degrés 1E, 2E, 1P et 2P d'une part, et les degrés 3, 4, 5 et 6 d'autre part.

Cette répartition nouvelle, motivée par des arguments pédagogiques surtout, devrait permettre de mieux préparer les futurs enseignants tout en leur laissant une possibilité de reconversion ultérieure moyennant un complément de formation.

La discussion qui suit, R. Grob apporte des précisions :

- le test de fin d'année ressemble effectivement à l'ancien concours d'admission aux EP, mais est précédé de multiples possibilités de s'y préparer ;
- la suppression pure et simple d'une période de remplacements n'a pas été envisagée ; les candidats doivent avoir la possibilité de « se mettre dans le bain » avant d'entreprendre des études ;
- Il y a effectivement risque de surcharge pour certains candidats qui devraient suivre beaucoup de cours en plus des tâches inhérentes aux remplacements ; la commission devra veiller à ce que cette surcharge ne soit pas excessive en trouvant des solutions nouvelles ;
- les tests initiaux et les tests intermédiaires ne doivent servir qu'à situer les candidats et non pas à déjà les sélectionner ;
- les visites d'inspecteurs aux candidats sont maintenues ; l'idée d'une visite

L'assemblée accepte le principe de ces options à l'unanimité.

c) Formation post-brevet des enseignants de classes spécialisées

Etant donné l'état de pléthora qui sévit actuellement dans l'enseignement spécialisé et pour rallier la formation en vigueur dans la majorité des pays européens, le comité a souhaité que Genève introduise la formation des enseignants de classes spécialisées après un certain nombre d'années de tenue de classe ordinaire.

La situation des maîtres actuellement en fonction ne pourrait évidemment pas être mise en question par les nouvelles mesures.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins trois abstentions la proposition du comité et mandat lui est confié de poursuivre les discussions à ce sujet.

Le président de la SPG propose alors une motion d'ordre et demande à l'assemblée d'aborder immédiatement le

Assemblée générale du 25 janvier 1974

Josiane STRANIERI ouvre cette première séance de l'année en présentant aux très nombreux membres présents les bons vœux du comité pour cette nouvelle année.

Des quatre points inscrits à l'ordre du jour, deux retiennent plus particulièrement l'attention, soit :

La réforme des études pédagogiques

a) Année probatoire (1^{re} année des EP)

On sait que la notion de contingentement à l'entrée aux études pédagogiques, récemment introduite pour faire face aux nouvelles données en matière de recrutement, implique une révision de la première année de ces études.

Les changements envisagés sont :

- une plus large information ;
- des remplacements tout au long de l'année ;
- des stages d'appui ;
- des possibilités de perfectionnement personnel, le candidat prenant la responsabilité d'assister ou non à certains cours mis à sa disposition ;
- des tests permettant au candidat de se situer par rapport aux exigences de fin d'année.

point 4 de l'ordre du jour, soit le problème de l'inspection ; à une très forte majorité, l'assemblée accepte de renvoyer la discussion sur l'introduction de l'allemand à une prochaine séance.

Le président souhaite aborder successivement, d'abord le problème de l'inspection des disciplines spéciales, puis, de mettre en discussion le différend qui oppose le comité au corps inspectoral.

Inspection des disciplines spéciales

A propos de l'article 8 du règlement de l'enseignement primaire, le comité avait été mandaté pour s'opposer à la nomination d'assistants pédagogiques chargés de contrôle et à remettre en question les attributions des inspecteurs de disciplines spéciales, notamment leur rôle de contrôleur des enseignants généralistes.

La DEP et le chef du DIP ayant maintenu leur position, le comité a demandé, en date du 23 décembre, une entrevue au Conseil d'Etat. Cette intervention devait conduire à une remise en discussion, au niveau du DIP, de l'ensemble du problème. Un mémoire a été transmis par le comité à M. Chavanne.

La bataille est donc toujours engagée, et, la question qui se pose maintenant est de savoir ce qu'il adviendrait en cas d'échec des négociations.

L'assemblée, après discussion et quelques interventions vigoureuses, confirme son mandat et ceci à l'unanimité des membres présents.

Différend entre le comité SPG et le corps inspectoral

Le problème de l'inspecteurat, après les articles parus dans l'*« Educateur »* et les réactions que ceux-ci ont suscitées de la part des inspecteurs et de la DEP, est mis à l'ordre du jour dans le but d'éclaircir la situation et de permettre aux membres de s'exprimer.

R. Grob expose en quelques mots la position du comité :

- bien avant le questionnaire, la question de l'inspecteurat a été soulevée par le comité. Elle n'a jamais pu être abordée et le dialogue souhaité n'a jamais pu s'instaurer ;
- ce n'est pas sans mûre réflexion que le comité a décidé de sonder l'opinion des enseignants selon la formule du questionnaire ;
- dans le questionnaire, chaque point du nouveau statut des inspecteurs a fait l'objet d'un commentaire qui

donne, cela est vrai, une certaine tendance ; le comité estimait cependant laisser toute liberté de réponse, liberté largement utilisée :

- le dépouillement des réponses s'est fait de façon à pouvoir dégager des indications de tendances et non pas des démonstrations statistiques ;
- il s'agissait avant tout de permettre au corps enseignant de s'exprimer sur un sujet délicat, puis de lui rendre compte des réponses aussi honnêtement que possible compte tenu de la formule adoptée.

La parole est donnée à l'assemblée. La discussion est nourrie. La lettre adressée

au corps enseignant par les inspecteurs soulève de nombreux commentaires ; une majorité estime qu'il n'est pas souhaitable de lui accorder trop d'importance. Si feu vert est donné au comité pour répondre comme il l'entend, il apparaît que le souhait général est de sortir de l'impasse en reprenant le dialogue au plus vite. Tel est bien l'avis du comité qui a déjà fait (en décembre) des propositions dans ce sens à la DEP.

C'est à la quasi-unanimité des membres présents que l'assemblée apporte son soutien au comité.

Prochaine assemblée : 22 février, salle 59, à l'Université.

Eveline Vautravers.

Aspects de l'inspecteurat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois (8)

Rapports de service ou collaboration : les exigences (administratives et pédagogiques) de l'inspecteur

Rappel de la question

Commentaires : *L'éventail des tâches de l'inspecteur est large, peut-être trop large ; ses contacts directs avec les élèves, avec la classe, semblent devenir, probablement par la force des choses, de plus en plus rares, de plus en plus superficiels.*

Les rapports entre enseignant et inspecteur sont souvent entachés d'incompréhension : la réalité scolaire telle que chacun d'eux peut la voir, n'est pas la même.

Dans certains cas, les rencontres entre eux se limitent aux seuls rapports de service, rapports d'autant plus difficiles que la hiérarchie y est sensible. Les contacts se confondent avec les visites d'inspection, les conseils, critiques et jugements s'inscrivent sur des rapports écrits plus ou moins officiels, les échanges prennent la forme de circulaires, d'instructions et de notes.

Questions : *Que pensez-vous et qu'attendez-vous des relations directes entre enseignant et inspecteur ?*

A quoi attribuez-vous les éventuelles difficultés constatées ?

Analyse des réponses

Cette question est celle qui, le mieux, a fait apparaître le rôle primordial de la personnalité de l'inspecteur... et de l'enseignant :

« Rapports et exigences varient selon la personnalité de l'inspecteur. »

« On en revient toujours à la personnalité de l'inspecteur. »

« Là où vraiment les inspecteurs ont le sens des relations personnelles, ils ne rencontrent pas de difficultés dans leurs contacts avec les instituteurs. »

« Dans les relations directes entre enseignants et inspecteurs, la psychologie a plus d'importance que la pédagogie. Tout dépend de la personnalité de l'inspecteur... et des enseignants. »

C'est aussi cette question 8 qui montre à l'évidence que toutes les contraintes liées à la fonction peuvent être réduites ou repoussées au second plan selon la qualité de contact que l'inspecteur réussit à établir :

« Les rapports entre enseignants et inspecteurs sont souvent entachés d'incompréhension ! Ce n'est pas le cas dans notre école. Nous bénéficions depuis longtemps des rapports directs et confiants avec une inspectrice très humaine. Tout est question de personnalité ! »

« La personnalité de notre inspecteur qui est toute libéralité ne nous fait rencontrer aucune difficulté sur le plan humain. »

Malheureusement, l'absence de contact ou la difficulté à établir des rapports personnels est souvent évoquée.

D'abord, plusieurs collègues signalent leur plein accord avec les commentaires de la SPG, commentaires assez pessimistes :

« Approbation unanime des commentaires de la SPG. »

« D'accord avec vos commentaires. »

« Hélas ! tout à fait d'accord avec les commentaires. »

« Les commentaires sont exacts. »

L'absence de contact relève de plusieurs explications :

« Il manque très souvent des contacts autres qu'administratifs. »

« Les charges respectives des enseignants et des inspecteurs limitent les contacts aux questions essentielles. »

« A cause de la différence d'âge et souvent sous prétexte d'une expérience limitée de l'enseignant, celui-ci est traité par l'inspecteur avec beaucoup de paternalisme... »

Les conditions matérielles de ces échanges sont souvent mises en cause :

« Nous estimons que les rencontres dans les classes sont très défavorables. »

« Il y a souvent manque de temps. Le dialogue dans les classes est détestable. »

« Quand s'effectue ce contact ? Le plus souvent en classe en pleine activité des élèves et du maître. Est-ce bien le lieu propice à des échanges fructueux ? »

Des solutions sont déjà proposées. Plusieurs collègues nous renvoient par exemple à ce qu'ils ont écrit à propos des réunions de maîtres, des conseils de maîtres où s'établissent des contacts plus satisfaisants.

« Nous suggérons des rencontres deux fois l'an, par exemple, après les heures de classe, pour parler des points qui nous préoccupent et que nous aurions fixés avant, avec le maître principal. »

Qu'ils existent déjà ou pas encore, la nécessité d'échanges positifs, chaleureux, cordiaux, humains... est unanimement ressentie.

« Nous attendons avant tout des qualités humaines : épanouissement, rayonnement, compréhension. »

« Il est absolument indispensable d'établir entre l'inspecteur et les enseignants des contacts plus fréquents et réguliers. Les échanges ne doivent pas se limiter à des notes de service. Ils devraient être constitués par des réunions où seraient débattus divers problèmes permettant de mettre en valeur la personnalité de chacun. »

« Nous attendons une confiance réciproque, un soutien, des critiques constructives et encourageantes. Il faut une disponibilité permettant des contacts plus fréquents avec les maîtres. »

« Il faudrait une collaboration plus cordiale, plus utile et sans rapports hiérarchiques ; l'inspecteur doit prendre le temps d'améliorer les contacts avec les instituteurs. »

« Avant tout l'inspecteur doit être disponible, savoir faire confiance, échanger avec le maître. »

« Les relations devraient être plus humaines et plus chaleureuses. »

« Nous attendons un enrichissement

et un appui, des relations personnelles plus constructives. »

« On attend davantage d'échanges, de discussions, de séminaires. Un appui amical, de l'encouragement. »

Quels que soient les efforts faits pour établir des contacts, il est évident que, dans la situation actuelle, certains obstacles sont difficiles à surmonter :

Celui qui est le plus souvent évoqué est la part trop grande dévolue aux tâches administratives qui constituent les occasions de contact les plus fréquentes mais aussi les moins favorables à l'échange de personne à personne :

« L'inspecteur devrait être déchargé du côté administratif ; il faudrait un échange constructif. »

« Le manque de disponibilité des inspecteurs est dû à une surcharge administrative : ils n'ont pas le temps, et on les comprend, de s'enrichir, de se « ressourcer » et de faire passer le message. Ils n'ont donc pas, à cause de cela, grand-chose à nous apporter : il ne leur reste plus qu'à critiquer. Nous voudrions un inspecteur ACTIF. »

Le manque de temps est un autre obstacle de taille :

« Les inspecteurs n'ont pas assez de temps. »

« S'il y a des difficultés dans les relations entre enseignants et inspecteurs, cela provient certainement du manque de temps... »

Nous avons déjà évoqué l'obstacle hiérarchique ; nous le retrouvons ici à propos des échanges entre l'inspecteur et les instituteurs :

« Les échanges sont pauvres car la relation est, dans la plupart des cas, ressentie verticalement : du supérieur hiérarchique à l'enseignant et non pas sur un plan horizontal, d'égal à égal. »

Bien que très souvent les circulaires de l'inspecteur commencent par « Chers collègues... » il faut bien admettre que la relation n'est pas celle de collègue à collègue. »

« Il est regrettable qu'on prenne l'école pour une usine dont les inspecteurs sont les contremaires. »

« Nous attendons des relations basées avant tout sur la collaboration. »

Faut-il rattacher à la supériorité hiérarchique de l'inspecteur ce sentiment de crainte quelquefois évoqué ?

« Le jour où, pour les jeunes surtout, il n'y aura plus la crainte des visites, source de ces rapports bien connus des maîtresses enfantines, les relations entre enseignants et inspecteurs seront détenues. »

« Certaines personnes, après plus de vingt ans d'enseignement, craignent toujours leur inspecteur, souvent plus jeune

qu'elles. Cela est tout à fait inacceptable. »

Il y a d'autres obstacles encore, d'autres limites :

« Les difficultés constatées proviennent des différentes optiques, des caractères opposés, des « réputations »... »

« Les contacts sont rares et restent volontairement superficiels de part et d'autre, sans quoi trop de contradictions apparaîtraient. »

C'est probablement ce que laissent entendre certains collègues qui estiment qu'il ne faut pas trop changer la situation actuelle, que moins on voit l'inspecteur, mieux cela vaut. Ces remarques sont assez rares.

Visites et rapports font l'objet d'encore quelques remarques qu'il vaut la peine de signaler, ne serait-ce qu'en raison de leur fréquence :

« Les rapports de visites, s'ils peuvent contenir des critiques négatives, doivent aussi être constructifs et contenir des propositions d'amélioration. »

« Les rapports écrits de visites de classe devraient être supprimés après trois ans d'enseignement au moins. »

« Des critiques d'accord, mais constructives. Et surtout après 20 ans d'enseignement, ne pas avoir à donner des leçons devant l'inspecteur, comme un stagiaire ! »

« Après 10, 20 ou 30 ans d'enseignement, on n'apprécie guère de se faire juger comme un débutant. La question est à revoir, s'il y a des plaintes de parents, une attitude de désintérêt de l'enseignant face aux innovations, du dilettantisme. »

Deux observations enfin, à propos d'expériences et des remplacements :

« Le maître doit être responsable des expériences qu'il tente dans sa classe. Même si l'inspecteur a un préavis défavorable, il devrait admettre le déroulement de l'expérience un certain temps jusqu'à une évaluation possible. »

« De plus l'inspecteur a une tâche de la plus haute importance et qu'il n'a sans doute pas le temps d'assurer : c'est le contrôle des remplaçants lors d'absences du maître, un contrôle suivi, efficace quant au travail et à la discipline. »

Si l'inspecteur n'arrive pas, pour les raisons que nous venons d'énumérer, à établir des contacts personnels avec les enseignants, il semble qu'il le puisse encore moins avec les enfants.

Ce problème a très souvent été abordé :

« L'inspecteur devrait pouvoir s'adresser plus fréquemment aux élèves (et non pas seulement le jour des promotions). »

« L'inspecteur a rarement le temps de

se consacrer personnellement aux élèves.»

« L'inspecteur devrait avoir le temps de donner de temps en temps une leçon. »

« L'inspecteur devrait resserrer les liens avec les élèves en s'efforçant de participer plus souvent à la vie de la classe. »

« Nous souhaiterions voir l'inspecteur venir animer une leçon, un entretien avec les enfants ; ainsi, il pourrait davantage faire connaissance des élèves par un contact amical plutôt que de n'avoir que des contacts de contrôle ou de réprimande. »

C'est aussi dans un sens de recyclage que ce contact est évoqué :

« Les inspecteurs actuels sont trop peu conscients de la **réalité** scolaire. Ils devraient reprendre une classe de temps en temps pour un remplacement de trois semaines par exemple. »

« La plus grande part des difficultés vient de ce que les inspecteurs n'ont que peu ou pas de contact avec une classe. »

* * *

La question 8 a soulevé encore une quantité de remarques de détails dont il serait très difficile de dresser l'inven-

taire : il est question des préparations, des rapports de visites, du journal de classe, des exigences souvent incompréhensibles des inspecteurs...

Détails qui, bien sûr, ont leur importance, mais qui nous mèneraient très loin.

* * *

La question 9, celle relative à l'inspecteur idéal ne sera pas dépouillée ; la plupart des collègues nous renvoient en effet à ce qu'ils ont pu écrire dans les rubriques précédentes : il faudrait donc reprendre tous les questionnaires de la première à la dernière page. Nous y renonçons.

Dans le prochain et dernier article à propos de cette enquête, nous tenterons de dégager quelques conclusions de l'ensemble des informations recueillies.

Nous tenons cependant déjà à réitérer nos remerciements à tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration, la discussion et le dépouillement de ce questionnaire sur certains « Aspects de l'inspecteurat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois ».

Pour la commission :
R. Grob.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bilan et perspectives SPN

Après une traversée difficile

La SPN, parvenue au terme d'une étape de son voyage, sait maintenant que derrière les neiges, les brumes et les fleurs de 1973, l'attendait une rude tempête. Le bateau où se sont embarqués les institutrices et les instituteurs neuchâtelois a subi de ces coups de vent et de lames auxquels on ne peut résister que par la sagesse et la fidélité.

Les lecteurs de ce journal, qui auront d'ailleurs bientôt l'occasion de lire le Rapport de gestion de notre comité central, y trouveront le bilan détaillé d'une année difficile. Nous nous bornerons donc aujourd'hui, tels de vieux loups de mer rescapés des courants et des orages, à utiliser le répit qui nous est accordé pour sécher nos casques mouillés et, sans passion, l'esprit lucide et le cœur résolu, pour scruter l'horizon.

Là-bas, derrière nous...

On voit encore les écueils que l'on a frôlés, on ressent toujours le désarroi qui naît des solutions impossibles, et l'on

regarde, avec tendresse, le vieux bateau SPN, qui est là, qui ne s'est pas cassé, qui a tenu le coup... Aux pires moments, lors de l'assemblée convoquée contre notre gré par le secrétariat VPOD et, quel-

ques jours plus tard, à l'assemblée extraordinaire de Fontainemelon, se sont manifestées, parmi les passagers et l'équipage, une volonté claire et nette d'unité et une angoisse devant tout mouvement de dispersion du corps enseignant neuchâtelois.

Et nous affirmons, avec fierté, que ce bateau parvenu intact au port, qu'il a accompli sa mission. C'est que, dans ses flancs, on a travaillé, sans se laisser paralyser par la panique ou abattre par les soucis, fidèle à la longue tradition de la SPN, à son engagement, à sa ligne politique.

Certes, — ceux qui furent à la brèche ou aux commandes en témoigneront — les circonstances difficiles perturbent toujours une activité. Mais elles révèlent en même temps la santé et la force de la personnalité d'une association qui sait mener son travail à chef, même dans les conditions que l'on connaît.

Perspectives pour 1974

Au moment où nous rédigeons ces lignes, nul ne pourrait dire en quel état notre bateau reprendra le large. Il vient de franchir le cap de 1974, tous contacts coupés avec l'association syndicale en compagnie de laquelle il voguait depuis plus de vingt ans. A l'heure présente, les multiples démarches effectuées tant auprès de la VPOD que devant le Tribunal arbitral, son instance de recours, se sont heurtées à des réactions telles que l'évolution semble irréversible : les contacts ne seront pas rétablis.

Dès lors, trois questions nous sont posées à l'aube d'une nouvelle traversée :

Avec qui ?

Qui s'embarquera dans notre bateau, en 1974, puis en 1975 ? Il est temps, en effet, de révéler à l'opinion publique que l'organisation syndicale VPOD, s'étant déliée de ses obligations envers la SPN, estime que notre société s'était disqualifiée comme section syndicale depuis longtemps, plus précisément depuis que, cédant à quelque déviationnisme, elle avait commis la « faute » de réunir ses membres en une seule assemblée délibérante et d'égaliser leurs cotisations. Mais nous pouvons divulguer une autre information parvenue à notre connaissance à la mi-janvier 1974, par le canal du Tribunal arbitral : le 8 juin 1973 déjà, le comité directeur de la VPOD décidait, sur rapport du secrétariat fédératif, la « dissolution de la « section » Neuchâtel SPN/VPOD et (le) rattachement de ses membres à la section Neuchâtel-ADMINISTRATION CANTONALE, au sein de laquelle ils devront se constituer en

un groupe de membres du corps enseignant. » De plus, ce même comité syndical refusait par 6 voix contre 2, à nos collègues rattachés à la VPOD la « faculté de décider librement s'ils veulent se rattacher à la section Neuchâtel-Administration cantonale ou devenir membres individuels de la VPOD. »

Nous songeons à tous ceux et à toutes celles dont les dirigeants de la VPOD ont fait des membres individuels sans les consulter et qu'ils s'apprentent, sans leur demander quelque avis, à intégrer dans une association de fonctionnaires. Une telle mesure remplira d'une euphorique satisfaction les rédacteurs d'un futur statut des enseignants en mal d'inspiration. Et pourtant, tous nos collègues syndiqués seront appelés d'ici peu à prendre leur décision. La SPN s'inclinera devant le choix que d'autres imposent à ses membres : si, comme il paraît probable, ce choix ne peut être évité, elle accordera à tous ceux qui sont à bord la liberté immédiate de s'en aller. Elle comptera ensuite ses matelots et ses passagers et posera la deuxième question :

Pour quoi ?

Pour quoi la SPN demain ? Pour quoi faire ? Les circonstances veulent que les réponses que ces interrogations appellent, évoquent les problèmes, les activités, les engagements les plus grands et les plus essentiels qui se soient jamais présentés à des hommes et à des femmes faisant profession d'enseigner.

C'est le moment où, sorti des tiroirs au fond desquels l'avait enfoui un refus mémorable de la SPN, le statut du corps enseignant va être replacé sur la table des discussions.

Nous ignorons, à ce propos, les intentions du Département de l'instruction publique. Tout au plus sommes-nous amenés à penser que l'évolution de la situation politique et économique pourrait inciter nos autorités et le Grand Conseil à présenter et à imposer au corps enseignant un statut moins large que celui qui fut naguère rejeté. A ceux qui s'en alarmeraient déjà, nous dirons qu'il y a mieux à faire : c'est de donner à la Société pédagogique neuchâteloise les moyens, par leurs cotisations, leur présence et leur disponibilité, de sauvegarder le caractère original de notre profession.

Nous vivons un temps où s'étale devant nous un vaste chantier pédagogique en fébrile activité : on y bouleverse aussi bien les structures de l'école traditionnelle que ses méthodes d'enseignement ; les groupes d'études et les commissions d'examens foisonnent. Les praticiens qui, face aux élèves et le plus souvent avec eux, évoluent dans le terrain ne ferme-

ront pas la porte de leur classe sans que ne montent aux fenêtres de leur maison les bruits du chantier et des travaux : vaste mouvement du recyclage et du perfectionnement, mise en place des centres multilatéraux, discussions autour des structures des niveaux cinq et six, élaboration des programmes de la nouvelle section préprofessionnelle, expériences pédagogiques nouvelles...

Le rapport du GROS est caché quelque part, comme une chose gênante ou inutile. Mais voici que surgit, pour apaiser notre soif de réformes, paré du prestige fédéral helvétique — rédigé en deux langues — et marqué du sceau de l'enseignement professoral, un nouveau rapport sur « L'Ecole secondaire de demain », avec son modernisme petit bourgeois, ses cours à options et tout son attirail à l'usage des écoliers de bonne famille. Et ce n'est pas tout, car la SPR, à son tour, va bientôt éléver la voix au milieu du chantier et confiera, vers la fin de l'été prochain, à la méditation du corps enseignant romand ses thèses sur « L'Ecole : perspectives nouvelles ».

Nous n'oublions pas, bien sûr, les contingences matérielles : les traitements, le renchérissement de la vie, l'âge de la retraite dont nous continuons de nous préoccuper avec ce zèle excessif, aux yeux de certains, qui nous fut reproché.

C'est tout cela, qualité de la vie et niveau de vie, qui réapparaît chaque année sur notre table de travail. Quand une société examine, défend et fait comprendre ces choses, elle n'est point une « amicale » de gens qui se rencontrent pour se distraire ou bavarder ; elle est entrée dans la lutte pour la vie.

Pour quoi = Avec qui

Un jour, à quelque contour du chemin de 1974, des projets, peut-être redoutables, nous serons présentés ; un jour, on nous interrogera ; un jour, qui sait ? on nous imposera. Alors on saura pour quoi, pour quoi la SPN, pour quoi une association avertie — et très profondément — des problèmes pédagogiques, pour quoi nous, ensemble et vigilants.

Il importe assez peu, au fond, de prévoir l'avenir et de préparer un programme. Car, pendant que les hommes rédigent leurs déclarations d'intentions, voici que la réalité, inattendue et insolite, les attend et les affronte : une école nouvelle se construit peut-être selon des

plans déconcertants, l'évolution peut prendre de dangereux virages et le vent de l'histoire souffler dans le mauvais sens.

C'est alors qu'il sera indispensable à la SPN de répondre à la question pour quoi, par une autre, la première que nous avons posée et qui prend maintenant le sens d'appel pressant : avec qui ? Avec qui affronter la réalité, avec qui faire face ? Et l'on cherchera, ce jour-là, des gens qui aient une éthique pédagogique. On leur a demandé, au temps de l'activité du chantier, non seulement de mettre leurs moyens techniques, au sein de nombreux groupes d'études, au service de l'école, mais de participer aux discussions dont dépendent les directives fondamentales. La SPN tient à jouer entièrement le jeu de la participation.

Et l'on souhaiterait que ces collègues-là représentent tout le corps enseignant neuchâtelois, car ils sont ces praticiens qui se débattent dans le terrain et qui devront avoir une voix pour se faire entendre. C'est à eux qu'il appartiendra, en effet, de dire, demain, quand les travaux seront terminés et mis à l'épreuve de l'expérience, si les machines sorties des cervaux des penseurs fonctionnent dans les classes et sont vraiment à l'usage des enfants. Et ce jour, les maîtres et maîtresses de notre canton proclameront, puisque le bien des enfants passe par celui des pédagogues, à quelles conditions leur travail est possible et dans quelles circonstances ils ne pourraient plus accomplir leur mission.

Comment

Quand on sait qui sera avec nous au cours de cette nouvelle étape, on ne craint pas d'affronter la réalité sous quelque forme qu'elle apparaitra : nos « pour quoi deviennent : « avec qui ? » On a même retrouvé l'assurance des gens qui sont certains d'arriver parce qu'ils savent comment. Nous voulons être ce ministre de l'histoire qui, se tournant vers son roi lui dit : « Sire, faites-moi de bonnes finances et je vous ferai une bonne politique. » La SPN n'a aucune autre voie à tracer que celle d'une politique qui exprime toute la noblesse de la condition des pédagogues. Ce sont eux qui lui en donneront les moyens, et elle fera la bonne politique de ses moyens.

Le président de la SPN :
Gérald Bouquet.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

Corbaz sa
montreux

Comité central

Entrevue avec M. J.-M. Zaugg, directeur de l'EN

Dans une ambiance empreinte de cordialité et de franchise, un vaste tour d'horizon a été fait. Voici pour l'essentiel ce qu'il en est ressorti.

Selon M. Zaugg, deux ans ne suffisent pas pour préparer des candidats à conduire des classes préprofessionnelles. Leur formation n'est pas terminée et un complément, une spécialisation sont indispensables après l'EN (en psychologie de l'adolescence par exemple). Il est clair que les maîtres P étant des généralistes, leur formation de base doit être assurée par l'EN. Les modalités seront à définir par le DIP puisque le problème de notre formation est de son ressort.

Pour nous, en différenciant les formations, on supprime au maître toute latitude d'adaptation. Ce cloisonnement est dangereux. Est-ce vraiment rendre service aux enfants que de les placer avec des gens qui ne connaissent et ne voient que leur degré ? De plus, ce souci d'efficacité en section P est sanctionné par une discrimination salariale. Est-il nécessaire enfin de codifier, d'officialiser cette formation différenciée ou continue ?

M. Zaugg se déclare d'accord avec nos préoccupations et affirme n'avoir aucune autorité en la matière pour prendre une décision. Mais comme dans d'autres secteurs, il est soumis aux lois de l'offre et de la demande et avec plus de 80 étudiants, il ne peut porter l'accent sur une formation prévue pour 5 ou 6 d'entre eux.

En ce qui concerne la culture, bien des étudiants manquent d'envergure à leur entrée à l'EN. Un certain nombre de choses sont à revoir dans les exigences du niveau gymnasial. Des changements devront intervenir afin d'arriver à une formation harmonieuse et équilibrée. Cependant, pour M. Zaugg, dans l'état actuel des choses, les directeurs de ces établissements ne peuvent pas faire mieux que ce qu'ils font.

On peut déplorer certaines carences dans l'enseignement de certaines branches secondaires (musique, sciences naturelles) au cycle secondaire du 2^e degré et aussi à l'EN. Le directeur en est conscient et s'efforce d'y remédier.

Enfin les portes de l'EN sont ouvertes aux étudiants issus de toutes les sections. L'année dernière, plus de la moitié des élèves n'avaient pas suivi le gymnase pédagogique. M. Zaugg n'y voit pas d'inconvénient du moment que les critères d'admissions sont sévères (1 tiers des candidats ont été refoulés l'an passé, leur motivation première n'étant pas

l'enseignement). Notre interlocuteur nous a aussi fait savoir que malgré le nombre toujours croissant d'élèves à l'EN, il n'y a pas risque de pléthore pour le moment. Les normaliens ne couvrent pas encore les besoins du canton.

Commission orientation - tronc commun

La Conférence des directeurs de centres secondaires a adopté la résolution suivante :

- proposition d'une expérience de tronc commun dans l'un des centres dès 75-76.
- chaque classe sera confiée à 2 maîtres principaux (P - bésistes - licenciés).

Commission pédagogique

Enquête SPN relative à l'organisation de tests déterminant l'entrée en scolarité obligatoire

Récemment, l'Association des jardinières d'enfants s'est préoccupée du problème que pose l'entrée en première année primaire d'élèves dont visiblement la maturité n'est pas suffisante pour leur permettre de profiter de l'enseignement reçu. Après avoir fait part au DIP de leurs conclusions, et souhaitant connaître la position des collègues primaires, elle s'est adressée au CC de la SPN. Par la suite, la Commission pédagogique a mené un sondage auprès des institutrices de première année, voire de seconde lorsque ces dernières pratiquent l'alternance.

Quelque 123 personnes ont été contactées (ou auraient dû l'être), mais ce ne sont guère que 72 réponses qui ont été enregistrées, et ceci malgré un système de distribution et de récupération des formulaires qui, en théorie, devait assurer une proportion plus honorable de rentrées.

La répartition des diverses réponses étant la même, à tous les niveaux, il est inutile d'envisager une autre présentation des résultats que celle qui suit.

1. **Etes-vous favorable au fait que l'on ne puisse, en principe, plus faire « doubler » un élève en fin de 1^{re} année, dans le contexte actuel ?** (Consignes du DIP)

Oui : 22 Non : 47 Indécis : 3

Les raisons avancées, justifiant les réponses négatives majoritaires, évoquent

— il ne peut être question de confier le niveau 6 aux seuls maîtres P.

Les directeurs sont opposés à une expérience double, (d'un côté 2 maîtres principaux, de l'autre 1 généraliste) ils dirigent l'expérience et choisissent les enseignants qui la conduiront. La SPN refusera l'expérience unilatérale ; elle tient absolument à voir aussi une expérience parallèle.

VPOD

Par lettre personnelle, tous les membres de notre association (SPN ; SPN-VPOD) ont reçu une information du CC.

A l'aide de ce document, chacun pourra éclairer un peu « sa lanterne » d'ici à l'assemblée générale extraordinaire.

Communication importante de l'administrateur : veuillez ne pas payer de cotisations jusqu'à nouvel avis !

J.-P. M.

principalement l'inutilité de poursuivre plus loin un enseignement dont les bases ne sont pas assimilées, ni la maturité nécessaire atteinte.

L'acceptation est souvent accompagnée de conditions : allégement du programme de 2^e, l'établissement de leçons d'appui efficaces, un passage en 2^e de l'institutrice, accompagnant ainsi ses élèves.

2. **Pensez-vous qu'en modifiant les modalités d'admission en scolarité obligatoire, les non-promotions en fin de 1^{re} année diminueraient ou même pourraient être évitées ?**

Oui : 57 Non : 10 Indécis : 5

Le oui s'accompagne de demandes de jardins d'enfants obligatoires et gratuits, de l'établissement d'un système de tests d'admission déterminant le niveau de maturité plutôt que de s'en tenir au niveau d'âge.

3. **Ces modalités consisteraient-elles**

a) à ne tenir compte que de l'âge civil ? (Système actuel.)

Oui : 13 Non : 55 Indécis : 4

b) à tenir compte de l'âge mental déterminé par la passation de tests dont les résultats seraient décisifs pour l'entrée en scolarité obligatoire ?

Oui : 54 Non : 14 Indécis : 4

Quelques « non » craignent l'élément émotivité qui joue un rôle dans la passation de tests. Les réponses favorables insistent sur la définition qu'il faut apporter au terme « test » : non pas seulement une analyse du domaine scolaire, mais une étude générale considérant également les aptitudes, l'endurance au travail, la sociabilité, l'équilibre affectif, l'aspect médical et physique, tout cela dans l'esprit des travaux de Piaget.

c) suggestions ?

Les mêmes idées déjà émises revenant, il est inutile de les répéter. Parallèlement, on réclame l'ouverture de nouvelles classes de développement en 1^{re} et en 2^e, et la possibilité de renvoyer au jardin, des enfants encore inaptes, cela en cours de 1^{re}. On propose également la création de classes menant le programme de 1^{re} en deux ans. Enfin, on suggère aussi qu'il soit tenu compte de l'avis de la jardinière d'enfants. Mais qu'en serait-il des enfants ne fréquentant pas l'institution concernée ?

4. La fréquentation du jardin d'enfants avant l'entrée à l'école officielle est-elle : nécessaire ? 51 souhaitable ? 18

inutile ? 1

(indécis : 2)

Remarques

Nécessaire : parce que la 1^{re} offre un programme trop chargé pour un enfant mal situé socialement — un mal nécessaire — donne à chacun une base équivalente de prérequis.

Souhaitable : parce que faisant gagner du temps, mais à la condition de coordonner les capacités des jardinières et des commissions responsables de jardins.

Inutile : rien ne remplace la mère, et l'on veut favoriser, par la « cantonalisation », ce désastreux état de choses.

En conclusion, il faut remarquer que chaque question a trouvé une réponse majoritaire très affirmée. Ainsi 65 % des institutrices pratiquant en 1^{re} regrettent l'attitude actuelle du DIP s'opposant à la non-promotion de 1^{re} en 2^e. 79 % pensent que la solution du problème se situe au stade de l'entrée à l'école obligatoire, et non au niveau du passage de 1^{re} en 2^e. Si bien que 76 % des réponses ne font pas confiance au système de promotion pratiqué actuellement, qui ne tient compte que de l'âge civil. 72 % souhaitent un système tenant compte de l'âge mental.

Enfin, 71 % des personnes consultées estiment nécessaire la fréquentation de jardins d'enfants.

demandé soit davantage qu'une pseudo-consultation.

Relations avec la SEB

La SPJ a demandé que le poste de secrétaire-adjoint devenu vacant à la SEB soit désormais réservé à un enseignant de langue française. Domicilié dans le Jura, le titulaire consacrera 50 % de son activité aux tâches confiées par la SPJ. Le comité cantonal a fait droit à la requête de la SPJ, et cinq sections jurassiennes ont déjà admis le principe de cette modification. Le synode de Courtey doit encore se prononcer.

Le comité cantonal s'est également déclaré favorable à une réforme des statuts de la SPJ dans le sens proposé par le comité central. Ceci impliquera en même temps un arrangement des statuts de la SEB.

Une commission d'étude de la réforme des statuts de la SPJ, comprenant deux représentants par district, met au point un avant-projet qui sera soumis à la SEB et aux synodes. Le but de la réforme est de doter les enseignants jurassiens d'un organe qui les représente en tant qu'association d'enseignants aussi bien devant la DIP qu'à la SEB ou encore à la SPR. Il convient en effet de réparer une anomalie qui veut que, jusqu'ici, la SPJ ne soit qu'une commission pédagogique sur le plan du canton, alors qu'elle est considérée comme une association autonome dans le cadre de la SPR.

La réforme prévoit notamment :

— que toute position différente sur un problème entre la SEB et la SPJ doit être à nouveau discutée jusqu'à complet accord ; si celui-ci n'est pas trouvé, il y aura possibilité de présenter des propositions minoritaires ;

— la création d'une assemblée des délégués dotée d'un pouvoir réel ; jusqu'à présent, les délégués des sections jurassiennes sont réunis en assemblée d'information ayant l'assemblée des délégués de la SEB ;

— l'abandon du district directeur pour un comité central jurassien formé de deux représentants par district et d'un président ; ils sont élus par l'assemblée pour une durée de six ans.

Relations avec la SPR

Elles ont été intensifiées par la participation de la SPJ à toutes les commissions officielles et à toutes les commissions découlant de l'activité de CIRCE (commissions d'élaboration des programmes, des moyens d'enseignement et de lecture).

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bilan et perspectives SPJ

« Il n'est pas dans l'intention du nouveau comité de vous soumettre une espèce de « contrat de législature ». Nous tenons toutefois à dresser une sorte d'inventaire des tâches les plus urgentes qui nous attendent et à vous faire part des intentions qui nous animent. En premier lieu, il convient de continuer dans la voie tracée par nos prédecesseurs et approuvée par le CJ de juin 1972, à savoir la réforme des structures de notre société. »

C'est en ces termes que s'exprimait le nouveau président de la SPJ, M. Pierre Jelmi, en reprenant avec son équipe, il y a une année, les rênes de la société. Il convient donc d'examiner aujourd'hui le premier bilan de cette activité, afin de juger sur pièces le travail de ceux qui nous représentent.

Bilan 1973

Relations avec la DIP

La SPJ a soutenu toutes les démarches administratives émanant de la DIP, soit la nouvelle loi sur les traitements, l'ordonnance concernant le perfectionne-

ment et l'ordonnance concernant les remplacements. En ce qui concerne ce dernier point, elle est intervenue auprès de la direction de l'Instruction publique pour qu'à l'avenir les textes sur lesquels elle doit prendre position lui parviennent assez tôt et que l'avis qui lui est

Changer l'école

Rappelons que le Congrès SPJ de décembre 1972 a approuvé deux thèses modifiées du rapport « Changer l'école ». La première demande à la DIP la désignation d'un organisme officiel chargé de préparer la mise en application de l'Ecole globale, d'un enseignement préscolaire dès l'âge de 4 ans, le renforcement de l'action des parents sur les enfants de 2 à 3 ans, et la création de deux zones pilotes soumises au contrôle et à l'évaluation du Centre de pédagogie appliquée.

La seconde thèse postule pour une participation importante des enseignants de tous les degrés aux travaux de la commission.

Des discussions que la SPJ a eues avec la DIP, il ressort :

- que le problème de la préscolarité sera dissocié et repris plus tard pour étude ;
- que c'est la SPJ qui est chargée de désigner les membres de la commission, sur proposition des différentes associations.

La commission comprendra 9 membres, soit 3 désignés par la DIP (un inspecteur primaire, un inspecteur secondaire et un représentant de l'Office de planification et de recherche en matière scolaire) et 6 désignés par la SPJ (deux maîtres primaires, un maître secondaire, un directeur d'école secondaire, un représentant des Ecoles normales et un représentant des gymnases).

Le cahier des charges de cette commission, établi par l'Office de planification, a été soumis à la SPJ et approuvé par la DIP.

Le perfectionnement

Préoccupé par les problèmes que pose le perfectionnement du corps enseignant, la SPJ constate :

- le recyclage doit être pris sur le temps de l'école, mais il ne doit pas nuire à l'enseignement ;
- le corps enseignant a atteint un point de saturation et on ne peut lui demander davantage ;
- astreints à des cours, des maîtres sont très souvent absents de leur classe et trouvent difficilement des remplaçants.

La SPJ a suggéré à la DIP de maintenir à disposition les jeunes maîtres momentanément sans place en leur versant un salaire ; ils pourraient ainsi assurer le remplacement des enseignants astreints au cours de perfectionnement.

Perspectives 1974

Si tout se déroule comme prévu, l'entrée en fonction du secrétaire-adjoint de langue française interviendra le 15 août. Jusque-là, l'assemblée des délégués de la SEB devra ratifier la création du poste, tandis que la SPJ procédera à la mise au concours et fera des propositions au comité cantonal pour une nomination. On attend du futur secrétaire qu'il représente la SPJ, qu'il maintienne la liaison entre les sections, qu'il se mette à la disposition du corps enseignant jurassien et qu'il l'informe, qu'il assure le secrétariat de la SPJ et la correspondance à l'« Ecole bernoise », qu'il fasse la liaison entre la SPJ et la SEB, et enfin qu'il prenne le temps de réflexion dans tous les problèmes pédagogiques sur les plans romand et suisse.

Une enquête

C'est sur la base d'une enquête soumise au corps enseignant jurassien que la commission d'étude travaille à l'avant-projet des nouveaux statuts qui seront présentés cette année aux différents syndicats avant d'être soumis aux enseignants, probablement au moyen d'une consultation écrite.

La SPJ œuvre à la mise au point du rapport sur l'Ecole globale par l'inter-

médiaire de ses représentants dans la commission. Le rapport sera déposé à la fin de cette année.

Le centre d'information pédagogique qui se trouve à l'Ecole normale de Porrentruy a été créé il y a 20 ans. La SPJ mènera une enquête auprès de ses membres afin de connaître s'il répond à un besoin réel dans sa structure actuelle, s'il ne fait pas double emploi avec la Guilde de documentation de la SPR, s'il doit être adapté au nouveau programme romand, et si sa diffusion est suffisante.

Faire prendre conscience de notre existence et de notre importance demeurera l'un des principaux objectifs du comité SPJ, qui luttera contre la passivité alarmante des membres et qui définira les moyens de contacts existant entre les enseignants et l'organisme qui les représente. « La SPJ, disait encore son nouveau président, il y a une année, doit développer ses moyens d'information et de consultation de la base. Elle doit également prouver par des actes son utilité et son efficacité. Elle ne doit pas craindre le changement, la discussion, la contestation, mais bien plutôt l'immobilisme et la sclérose. »

A. Babey.

Au comité central de la SPJ

Le comité central de la SPJ s'est réuni à Moutier le 30 janvier sous la présidence de M. Pierre Ielmi. Il s'est occupé notamment d'une démarche de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, d'une entrevue que trois membres du comité SPJ ont eue récemment avec la DIP, de la correspondance échangée avec celle-ci, de l'avant-projet de modification des statuts de la SEB, des cotisations à l'« Educateur » et de la désignation de trois membres dans la commission d'éducation sexuelle.

Soucis à la SJTMRS

La création d'un Centre de perfectionnement dans l'ancien canton a mis en question l'existence même de la Société cantonale de travail manuel. Les dissensions qui sont nées de cet état de fait ont même provoqué la démission du directeur du centre. Dans d'autres cantons suisses où existe un centre de perfectionnement du corps enseignant, des difficultés analogues ont surgi. Afin de prévenir une situation identique dans le Jura, le comité de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme

scolaire (SJTMR) a délégué l'un de ses membres, M. André Jecker, qui a présenté un rapport au comité SPJ. La SJTMR, a dit M. Jecker, s'est occupée de perfectionnement avec succès durant 28 ans. Elle délivre les certificats donnant droit à l'enseignement du cartonnage, de la menuiserie et du travail sur métaux. Jusqu'à présent, grâce aux subsides cantonaux et au produit des cotisations des quelque 500 membres, les participants aux cours se voyaient offrir gratuitement le matériel. Il n'en va plus de même depuis que ces cours sont organisés directement par le Centre de perfectionnement.

La SJTMR étant une sous-section de la SPJ, le Comité central doit se préoccuper de sa survie. Il estime qu'elle a rendu d'énormes services quand elle était seule à assumer le perfectionnement du corps enseignant et qu'elle est toujours apte à poursuivre sa tâche. Elle doit continuer dans cette voie, aussi bien dans le domaine du travail manuel que dans celui de la réforme scolaire. Mais, tout en conservant son autonomie, elle doit, pour qu'il n'y ait pas de double emploi, œuvrer en collaboration avec le Centre.

La révision des statuts de la SEB

C'est une conséquence directe de la réforme des structures de la SPJ. Préparé par le secrétaire central à l'intention des deux organismes, l'avant-projet a été discuté par le comité SPJ et servira de base pour un établissement définitif et son acceptation par les sections. Il prévoit que les comités de sections veillent à l'exécution des décisions prises par l'assemblée des délégués, par le comité cantonal et par les organes de la Société pédagogique jurassienne.

Un article 23 bis, nouveau, stipule que *les sections francophones peuvent, par votation générale, se constituer en une seule association régionale nommée Société pédagogique jurassienne. Les modalités de la votation seront préalablement soumises à l'approbation du comité cantonal. La SPJ aura deux tâches essentielles :*

1. *Elle coordonnera le travail des sec-*

tions francophones à l'intérieur de la SEB.

2. *Elle représentera le Jura au sein des associations d'enseignants de la Suisse romande ; ce faisant, elle gardera un contact étroit avec le comité cantonal, afin d'assurer l'unité d'action de la SEB dans tous les domaines de portée générale.*

Les organes de la Société pédagogique jurassienne, leur composition, leurs attributions et leurs compétences seront définis dans un règlement élaboré par la SPJ et soumis pour ratification à l'Assemblée des délégués SEB.

Outre certaines modifications d'ordre mineur, la révision prévoit enfin que *le représentant de la SPJ, comme les membres du comité cantonal et le secrétaire central, a voix consultative et droit d'initiative à l'assemblée des délégués.*

La prochaine séance du comité SPJ est fixée au 14 février.

A. Babey.

Les résultats du questionnaire de la commission de révision des statuts de la SPJ

Nous publions ci-dessous les résultats du questionnaire adressé aux enseignants jurassiens par la commission spéciale présidée par M. Raymond Haeberli. Un commentaire paraîtra dans le prochain numéro.

315 personnes, soit 196 hommes et 119 femmes, qui représentent le 28,55 % du corps enseignant, y ont répondu. 101 ont de 20 à 30 ans, 91 de 31 à 40 ans, 46 de 41 à 50 ans et 55 plus de 55 ans. 24 % des enseignants primaires (177), 36 % des secondaires (72), 31 % des écoles moyennes supérieures (29) ont participé à cette consultation. 68 proviennent de la section de Bienne-La Neuveville (32 %), 65 de Courtelary (38 %), 57 de Delémont (24 %), 13 des Franches-Montagnes (16 %), 57 de Moutier (32 %) et 59 de Porrentruy (26 %).

Voici les réponses aux questions posées :

B. 1 Connaissez-vous la SPJ ?

Bien	88	28 %
Assez bien	146	46 %
Mal	76	24 %

B. 2 Selon vous, la SPJ est

très utile	39	12 %
utile	174	55 %
peu utile	66	21 %
inutile	26	6 %

B. 6 Pensez-vous que, dans sa forme actuelle, la SPJ est

efficace	47	15 %
peu efficace	186	59 %
inefficace	34	11 %

B. 7 Actuellement, la SPJ est une association uniquement pédagogique. Si vous aviez à décider entre

sa dissolution	21	7 %
----------------	----	-----

le maintien du statu quo	62	20 %
une réforme de ses structures	243	77 %

que décideriez-vous ? (2 réponses possibles, 326 réponses).

B. 8 Dans ses activités et dans ses relations avec les autorités, la SPR, la SEB, la SPJ devrait s'occuper

de questions pédagogiques seulement	87	28 %
de questions syndicales seulement	5	1,5 %
de questions pédagogiques et syndicales	211	67 %

B. 9 En regard de la SEB, la SPJ devrait être

une association pédagogique seulement (statu quo)	100	32 %
une association pédagogique et un syndicat dans le cadre de la SEB	139	44 %
un syndicat dans le cadre de la SEB	11	3 %
un syndicat autonome	52	17 %

C. 1 Lisez-vous dans la presse corporative les chroniques de la SPJ ?

Régulièrement	154	49 %
Occasionnellement	118	37 %
Peu	28	9 %
Jamais	7	2 %

C. 2 Souhaiteriez-vous qu'un organe de la SPJ prenne des positions fréquentes et publiques à propos de problèmes ?

pédagogiques	254	81 %
syndicaux	138	44 %
sociaux	85	28 %
civiques	62	20 %

(Plusieurs réponses possibles, 539 réponses.)

C. 3 Participez-vous aux congrès quadriennaux ?

Régulièrement	115	37 %
Occasionnellement	137	44 %
Jamais	44	14 %

C. 4 Le congrès quadriennal doit-il être maintenu ?

Oui	190	60 %
Non	94	30 %

C. 5 Si oui, le congrès quadriennal doit-il être l'occasion

de distractions culturelles	49	16 % (pour 315 rép.)
de prises de position de réflexions approfondies	80	25 %
d'information sur les progrès des sciences pédagogiques	90	29 %
de revendications éventuelles	164	52 %
(Plusieurs réponses possibles, 467 réponses.)	81	26 %

C. 6 Sinon par quoi devrait-il être remplacé ?

Par des assemblées anuelles	31	10 % (pour 315 rép.)
Par des assemblées bisanuelles	14	4 %
Par des assemblées occasionnelles	38	12 %
Par des assemblées occasionnelles + des assemblées quadriennales	44	14 %
(Plusieurs réponses possibles, 134 réponses.)		

C. 7 Quels sont les moyens d'améliorer votre participation à la vie de la SPJ ?

La presse corporative	126	40 %
Les synodes	104	33 %
La formation de groupes de travail	144	46 %

N. B. Les décimales des % ont été arrondies vers le haut ou vers le bas.

Si l'on tient compte uniquement des 190 réponses favorables sur le maintien du congrès quadriennal, les pourcentages successifs des possibilités données à la question C. 5 sont de 26 %, 42 %, 47 %, 86 % et 42 %.

Si l'on tient compte uniquement des 94 réponses négatives, les pourcentages successifs des possibilités données à la question C. 6 sont de 33 %, 15 %, 40 % et 47 %.

B.

Rectification

Au début de l'article intitulé : « Le début de l'année scolaire au printemps ? Une requête mal accueillie », paru dans l'*« Educateur »* N° 4, il fallait lire : « Le 8 janvier dernier, les enseignants n'ont pas été peu surpris en apprenant... »

B.

Communiqué

Cours de perfectionnement du corps enseignant

L'engouement de la jeunesse pour les activités de « Jeunesse et Sport » doit inciter de nombreux enseignants à choisir — pour ceux qui hésitent encore — un cours de formation de moniteur J + S dans le cadre du perfectionnement obligatoire (semaine du 24 au 29 juin 1974).

Les installations modernes (halles et stades d'athlétisme) de Saint-Imier serviront de cadre aux participants du cours de moniteurs J + S athlétisme. Un programme varié, où chacun aura la possibilité de parfaire sa technique et ses connaissances dans les disciplines athlétiques, a déjà été défini.

Aussi, que les amateurs de plein air et d'activités saines optent pour une semaine d'athlétisme. Ils ne seront pas déçus, d'autant plus qu'une reconnaissance de moniteur les en récompensera !

Centre de perfectionnement

Semaine du 24 au 28 juin 1974

Nous signalons au corps enseignant intéressé que le cours intitulé : « Allemand à la carte » N° 2.4.5.) s'adresse en priorité au corps enseignant des écoles primaires. Les maîtres secondaires n'enseignant pas l'allemand et qui désirent travailler leurs connaissances de base peuvent également s'inscrire à ce cours.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

TV publicité

Vous savez qu'un SPOT-RECLAME à la TV coûte exactement 13 400 francs suisses. (Courrier du 20 sept. 1973.) Si ces SPOT nous sont présentés sur notre écran chaque soir, c'est parce que nous nous laissons influencer. Si chaque firme dépense quotidiennement cette somme incroyable, c'est qu'elle la récupère largement, étant donné que les téléspectateurs achètent de préférence le produit cité et vanté à la TV. Les produits-miracle que vous voyez à la TV sont-ils réellement les meilleurs ? Les plus avantageux ?

Nous ne sommes donc plus tout à fait libres, inconsciemment peut-être. Nous savons que bien des téléspectateurs arrêtent le son de leur appareil TV au moment des réclames, afin de ne pas se laisser trop influencer par le subconscient qui travaille plus que nous ne pouvons l'imaginer. Nous (élèves de l'Institut des Côtes) pensons que les adultes sont les premiers responsables de notre société de consommation exagérée. Réfléchissons un peu et nous serons sans doute plus libres et peut-être moins souvent aussi « attrapés » dans nos achats.

Elèves de 2^e de l'Institut des Côtes, Le Noirmont.

Cette petite réflexion n'est pas une fantaisie des élèves mais une réflexion qui a été faite dans une classe, lors des cours de « Critique de l'information », cours qui sont officiellement à notre programme scolaire.

Simone Courbat.

A NEUCHATEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bilan et perspectives SPF

A vouloir caractériser les réalisations qui ont ponctué l'activité d'une institution comme la nôtre, il nous semble d'abord qu'un double écueil doive être évité afin de ne pas fausser une appréciation qui se voudrait objective, sincère. Il s'agit d'embûche de ne pas céder à un jugement de facilité qui porterait à exagérer les réussites, partant à camoufler les lenteurs, les hésitations, les insuccès, les fourvoiements. Une autre erreur, tout aussi injuste, consisterait à brosser en touches sombres ou sévères les élans, les enthousiasmes, les essors qui incitent au courage, à l'imagination, à l'action créatrice. Gardons-nous de ce double écueil et tâchons de laisser parler la vérité, la sincérité.

Bilan 1973

Réalisations en l'année écoulée

A vrai dire, le comité SPF qui a déployé de réels efforts, peut estimer avoir tenté tout ce qui était en son pouvoir pour édifier une tâche constructive, pas toujours comprise hélas, et pourtant méritante. Pas de réalisations spectaculaires sur le plan strictement pédagogique proprement dit, ce qui ne signifie pas que la plus grande partie de nos maîtres n'aient pas œuvré au plus près de leur conscience pédagogique. La critique dans ce domaine, comme ailleurs, est parfois intransigeante. Le succès bien souvent se fait attendre surtout chez les jeunes enseignants qui gravissent les chemins arduis de l'expérience. Ce n'est pas la bonne volonté qui manque à leur courage.

Au risque de nous répéter, ce qui ne saurait étonner les lecteurs fribourgeois, ou valaisans peut-être, les initiatives d'ordre financier et professionnel échoient, de par leur nature, à l'Association cantonale. Les préoccupations matérielles éclipseraient-elles les ardeurs enseignantes ? Quel maître oserait s'exposer à un tel risque, au risque d'étouffer son génie personnel, sa démarche créatrice. L'année 1973 a vu la mise en œuvre, de façon systématique, des plans romands par classes.

Recyclages en mathématiques organisés par la DIP à la satisfaction des secteurs concernés du corps enseignant, qui se sent de plus en plus conscient de la nécessité d'une mise à jour des connaissances, s'essayant au diagnostic de méthodes résolument novatrices.

Augmentation satisfaisante de l'effectif de la SPF, en dépit du nihilisme de ceux, ils sont peu nombreux à vrai dire, qui remettent en question l'utilité de notre SPF. Il est permis cependant de se réjouir, malgré eux,

que notre section cantonale soit bien vivante. De présumer aussi que l'étude de nouvelles structures, amorcée en 1973, verra son couronnement au cours de la campagne 1974.

- *On reconnaît communément que l'information par le canal de l'« Educateur » et du « Faisceau », ou par les comités de districts est satisfaisante, régulière, empreinte de dynamisme. A nos lecteurs de juger ou... de faire mieux.*
- *L'allemand, comme 2^e langue, rencontre l'adhésion, après consultation des sections, de la majorité qui en propose l'introduction dès la 4^e année primaire. D'autres souhaiteraient encore dès la 6^e, quelques-uns plus progressistes, dès la 1^{re}.*

Revalorisation salariale de la profession

- a) *une première étape franchie en 1973 par l'attribution des 100 fr. par mois ;*
- b) *une 2^e tranche prévue pour le début 1974 par l'inclusion aux traitements du corps enseignant surtout, de 2 annuités de 805 fr., éventuellement 3 pour certaines classes de salaires n'ayant pas atteint le maximum à la fin de la période des 10 ans.*
- c) *Commission Schorderet. Nous aurions aimé, ne fût-ce que pour lui rendre hommage, insérer ici quelques aspects de l'activité de cette importante commission qui aura, paraît-il, un caractère permanent. Nous remercions M. Delley, représentant du corps enseignant primaire au sein de cet organisme, lequel nous a présenté un rapport très circonstancié. Ses conclusions projettent un jour favorable sur le schéma des adaptations futures qui permettront d'atteindre si possible la moyenne suisse en 1975.*

Projet de perfectionnement pédagogique Maillard

Si ce postulat n'est pas encore devenu une réalité en raison de l'attitude négative ou réticente de l'Association lors de sa réunion de Matran, un point est désormais acquis, soit l'étude d'un projet modifié tenant compte des amendements proposés. Ce règlement sera remis incessamment en chantier par la DIP avec l'extrême collaboration des enseignants concernés.

Education permanente

A la faveur de la commission ad hoc, elle chemine lentement sous l'égide des inspecteurs, au gré des rencontres pédagogiques régulières (conférences d'arrondissement) comme au sein des groupes de travail qui œuvrent sur ce thème dont le sérieux n'est plus mis en doute. Donc, nette prise de conscience en sa faveur. Mais rien ne sert de courir...

- *La Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique et les cours fédéraux ont été à nouveau l'objet d'un attrait particulier de la part des membres de la SPF, comme des maîtres de langue allemande. Les taxes de cours sont assumées par la DIP. Certaines communes prennent en charge, tout ou partie des frais de chambre et de pension. Heureuses communes, heureux maîtres.*
- *Mise sur pied, enfin, d'une commission d'examen du projet intitulé « L'Ecole secondaire de demain ». Travail sérieux, fécond.*

Perspectives 1974

- *Structures nouvelles prévues conjointement par l'Association cantonale et la SPF, la seconde étant matériellement dépendante de la première. La coexistence des deux formations durant les 4 ans écoulés a fait surgir des difficultés dans leur articulation matérielle. Si la SPF veut aller de l'avant, faire face à son but et à ses charges surtout, une équitable répartition, une redistribution des ressources entre les deux groupements est devenue urgente. Ce à quoi d'ailleurs ils se sont engagés dès janvier 1974. On se trouvera virtuellement en présence d'une SPF revigorée d'obédience française et d'une formation d'expression alémanique. Nul doute que leur bonne volonté réciproque débouchera avant longtemps sur une solution viable et satisfaisante. Le comité central de l'Association restant l'interlocuteur privilégié auprès des autorités dans les domaines salarial et pédagogique ;*

- Mise sur pied dans tous les arrondissements des comités de rédaction ayant pour tâche de faire valoir la mosaïque de leur vitalité dans l'« Educateur »... Comme nous souhaiterions que ce vœu devienne bientôt agissant et... jaillissant ;
- Enquête élargie concernant le projet de règlement cantonal pour l'enseignement de la gymnastique sur la base des prescriptions fédérales ;
- 2^e langue : on admet l'urgence de la mise en œuvre d'une courte expérimentation, tenant compte de l'expérience déjà faite ailleurs. Pourquoi ne pas en profiter afin de ne pas s'exposer à des pertes de temps inutiles, dispendieuses peut-être ?
- Jeunesse et Economie : le Séminaire de Chexbres ne peut à lui seul et pour tous mâcher toute la besogne. Il serait sage de s'inspirer des directives publiées à ce sujet dans l'« Educateur ».
- Le Congrès SPR qui aura lieu à Genève en automne 1974 devra être l'occasion d'une profonde prise de conscience des enseignants fribourgeois aux côtés de leurs collègues romands. Passagers à part entière de l'Ecole romande, ils auront leur part au bénéfice de ces importantes assises. Ils parviendront à cette conscience romande de leur école fribourgeoise par le truchement de l'« Educateur » et par une honnête participation à ces joutes pédagogiques. Les effets de ce congrès ne peuvent être que bénéfiques.
- Affirmons avec force que la SPR ne peut, ne doit pas exister sans Fribourg quels que soient les alignements et les efforts de symbiose qui

attendent les 550 membres de la SPF.
— La SPF souhaite aussi que le corps enseignant s'insère plus encore dans la complexité des questions financières, économiques, voire politiques afin qu'il assume pleinement sa part du destin fribourgeois.

A. Carrel.

des élèves de primaire en CO soit pris en considération dans une plus large mesure.

On a cependant passé ici du néant de la responsabilité du passage à la presque totalité de la responsabilité. Deux extrêmes en présence. Le bon équilibre est normalement au centre.

Ecole enfantine

Un règlement concernant l'enseignement enfantin a été adopté par le Conseil d'Etat. L'avant-projet de ce règlement prévoyait des effectifs maxima élevés, 36 élèves. Le CC a œuvré pour que ces effectifs soient abaissés et si possible ramenés aux normes prévues au plan d'étude adopté par CIRCE. Vu la pénurie de personnel et le manque de locaux, un plafond de 30 élèves a été retenu.

Examen de promotion

A la suite des épreuves de promotion annuelles, le CC adresse au DIP ses remarques et ses propositions de modifications. Un très large écho a été donné aux vœux émis par la SPVal.

Ecole valaisanne-Odis

Le bureau de la SPVal, lors d'une entrevue pour un examen de ces deux objets avec M. le conseiller d'Etat Antoine Zufferey, a enregistré une attitude favorable du chef du Département aux souhaits d'améliorations de ces deux services formulés par la SPVal et par le responsable, M. Rausis. Attitude n'est pas réalisation, mais elle y amène.

Formation complète à l'EN

Le manque de personnel oblige les responsables cantonaux à abréger le temps d'étude des élèves en formation dans les Ecoles normales. La 5^e année est de ce fait souvent supprimée.

Un certain nombre d'étudiants se trouvant dans cette situation ont multiplié leurs actions afin de pouvoir accomplir le cycle complet de formation. La SPVal a appuyé le plaidoyer de ces jeunes. La solution finale du DIP leur a donné satisfaction.

Alignement à la moyenne suisse

Par décret du 7.2.73, les traitements des enseignants, des ouvriers et des employés de l'Etat ont été alignés sur la moyenne des traitements des cantons suisses avec effet au 1.9.72.

Ce problème d'alignement avait fait l'objet de nombreux échanges de vues et de prises de position assez fermes entre les partenaires concernés. La SPVal y a joué un rôle actif, particulièrement dans la fixation de la date d'entrée en vigueur

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

LA SPR UNE ET DIVERSE

Bilan et perspectives SPVal

Bilan 1973

Cycle d'orientation

Le Comité cantonal a obtenu par son action :

- que l'accès en division B du cycle

d'orientation soit ouvert à tous les maîtres primaires et non seulement à ceux enseignant dans les degrés supérieurs, comme primitivement prévu :

- que l'avis du maître dans le passage

de cet alignement. Elle reconnaît l'effort fait en ce domaine par les autorités cantonales.

Caisse de retraite

L'année 1973 a vu les statuts de la caisse subir d'importantes modifications. Une grande activité a été déployée par les délégués de la SPVal au niveau des différents organes de la caisse.

A l'actif des modifications :

- la dynamisation des rentes ;
- l'octroi aux membres de crédits de construction ;
- l'amélioration des prestations en faveur des retraités, invalides, veuves et orphelins ;
- un pouvoir décisionnaire accru accordé par un article des statuts à l'assemblée des délégués.

Perspectives 1974

Cycle d'orientation

En ce chapitre, la SPVal aura souci des problèmes ayant trait :

- à l'accès des maîtres et à leur formation complémentaire ;
- à l'accès des élèves et au mode d'appréciation de leurs aptitudes et des connaissances acquises ;
- à l'orientation des programmes des divisions A et B et à leur aptitude à permettre le maximum de perméabilité.

Session de perfectionnement

Le DIP consulte largement la SPVal dans l'organisation des cours cantonaux de perfectionnement. L'association aura à se prononcer sur l'éventail des cours prévus et devra à son tour formuler ses divers desiderata. Les propositions du CC se feront en collaboration avec la commission des intérêts pédagogiques.

Actions constantes

Les organes dirigeants de la SPVal auront sans doute à porter à travers leur action générale, le souci d'une école :

- efficace et en constant progrès ;
- éducative d'abord et formatrice de liberté et de responsabilité ;
- de bon sens et de respect des droits de l'enfant à recevoir un enseignement fondé sur des bases solides et non à être employé abusivement comme élément d'expérience ;
- respectueuse des convictions éducatives et religieuses des parents, premiers responsables de leur descendance.

Tenue à jour de l'alignement

La position de la SPVal en ce domaine est de procéder tous les deux ans au raccordement à la moyenne suisse des salaires servis dans le canton.

Prime de fidélité

L'actuelle échelle prévoit le départ de la prime à la 10^e année d'activité et l'obtention du maximum à partir de la 30^e année d'enseignement. Une telle exigence de durée de fonction, pour une prime complète, est réellement démesurée.

L'année 1974 devrait raisonnablement voir le postulat SPVal se réaliser, à sa

voir : 100 % de la prime dès la 20^e année (avec éventuellement un départ plus tôt, dès la 5^e année par exemple).

Caisse maladie

La participation de l'employeur aux frais de Caisse maladie de l'employé est en discussion au niveau de la Confédération. La commission ad hoc de la FMEF suit ces travaux avec diligence. Des propositions concrètes, à caractère social, — inclusion des membres de la famille de l'employé — seront faites dès l'achèvement des travaux sur le plan fédéral.

VD.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Triple Echo

Michael Apted

Des collines arrondies, un paysage alangui, un lièvre qui fuit, une lumière légèrement voilée — est-ce une feuille morte ou l'aile d'un scarabée qui frôle les cils de la caméra ? Michael Apted, baladin monteur d'images, nous prend au charme bucolique de la campagne anglaise.

La guerre ? Elle est ailleurs, loin, elle n'a pas de réalité, elle est aussi imprécise, grotesque et invraisemblable que la carcasse d'avion échouée dans le bois derrière la ferme et que la nature a déjà presque engloutie. La guerre ? Si, elle a passé : rapide : elle a emmené le fermier à l'autre bout du monde : il est prisonnier des Japonais. Une présence d'homme ça compte dans une ferme, et ça manque. Pourtant, Alice, paysanne solide, continue comme avant ; en somme presque rien n'a changé.

Un jour Alice accueille un jeune soldat : pour lui aussi, la guerre ne représente rien, le camp d'entraînement auquel il est affecté n'est que parodie ; il n'y croit vraiment pas et ne retourne pas à la caserne. Avec Alice, il retrouve

ses vraies racines de paysan, enfin il vit pour quelque chose qu'il comprend : la ferme s'anime. Alice se souvient qu'elle est femme, le printemps lui va bien ; l'ortie fleurie et le blé vert, c'est un bouquet rustique posé sur le bord de la fenêtre. Glenda Jackson (dont j'ai déjà dit tout le talent) est à la fois émouvante et réservée, fraîche ou fatiguée selon la saison. Son accord avec le tout jeune Brian Deacon apparaît naturel et simple.

Est-ce si simple d'être simples ? Michael Apted répond par un coup de poing. Une énorme chenille d'acier fonce sur l'écran. A l'intérieur deux crapauds verts à bêrets rouges. Le plus gros — des yeux qui bavent devant les « femmes » — est le sergent rougeaud, gueulard, raffiné comme un porc ; Oliver Reed a pris le juste mauvais goût. Il a flairé la femelle et la plus jeune l'intéresse ; il ignore qu'Alice a travesti son protégé aux traits doux : c'est facile B. Deacon est presque encore adolescent. Devenu fille, B. Deacon jette un certain trouble, une pincée d'ambiguité dans ce rôle qu'il refuse d'abord, pour l'accepter et en jouer ensuite. Trop. L'uniforme, c'est-à-dire ce qu'il représente : l'ordre, la légalité, les rails, n'admettra pas d'avoir

été floué ; Apted le dit, on ne peut espérer durer en dehors des normes.

Triple écho : le premier pour un lapin manqué ; le second, par amitié, pour aider le dear old dog qui n'en finit plus de crever ; le troisième, parce que c'est la seule issue. Trois raisons pour voir ce film qui n'est pas un cri de révolte, encore moins un réquisitoire, à peine un constat d'impuissance et de fatalité, tracé à l'encre bleutée des fumées d'automne.

Alice, le feu s'éteint.

Quelques lignes sur un livre, mais qui parle cinéma : **Questions au cinéma**, de J.-L. Bory. Un livre, plutôt une petite

bombe, drôle, sarcastique, bien amorcée, bien documentée, et qui envoie des éclats de tous côtés. Ecrivain, journaliste et surtout critique de cinéma, J.-L. Bory raconte un sujet qu'il retourne en tous sens, malmène et houspille, secoue, fustige et encourage. On sait bien que le cinéma est un enfant terrible et celui que Bory préfère. Un livre à lire à double titre : une fois pour la richesse et la précision de l'éclairage donné sur le cinéma ; une seconde fois pour le plaisir du texte, l'écriture spirituelle, mordante et intelligente de J.-L. Bory.

La Crécelle.

Service de placements SPR

Nous disposons actuellement de places valables et contrôlées pour jeunes filles « au pair » en Allemagne et en Angleterre. Pour Milan, place avec responsabilités auprès d'enfants ; hiver à la montagne, été à la mer. Urgent.

Placements d'été : Le cours d'allemand de Darmstadt n'aura pas lieu. Possibilités auprès de L'Europa-Sprachklub, D-4 **Düsseldorf**, Bismarckstrasse 89.

Echanges d'appartements : possibilités nombreuses en Hollande et dans divers pays.

Le Consul suisse de Frankfurt enga-

gerait comme aide familiale, de mai à novembre 1974, **une jeune Romande**. Place à l'année chez la présidente des Amies de la jeune fille à Darmstadt. Dans les deux cas, accueil familial et possibilité de fréquenter des cours d'allemand.

Nous disposons actuellement de bonnes possibilités en **Angleterre**, contrôlées par notre correspondante. On nous demande entre autres, pour famille ayant deux fillettes (région de Londres, mère suisse) une jeune fille de 18 à 20 ans.

est juste s'il se trouve entre ces deux marques — il ne doit ni dépasser la marque supérieure ni tomber en dessous de la marque inférieure. Il n'est toutefois pas nécessaire que le niveau atteigne toujours la ligne supérieure. Le moteur se contente même d'un niveau dépassant de peu la marque inférieure. L'essentiel réside dans le fait que l'huile suffise jusqu'au prochain contrôle.

Il faut nettoyer les vitres à l'intérieur aussi

(TCS) Pour avoir une bonne visibilité de nuit, malgré la circulation en sens inverse, il est indispensable que le pare-brise soit absolument propre. Le moindre grain de poussière s'illumine véritablement à la lumière des voitures arrivant en sens inverse et cela gêne beaucoup. Et la saleté ne se pose pas seulement à l'extérieur sur les vitres. Poussière, fumée de cigarettes et surtout traces grasses provenant de la main avec laquelle on enlève de temps en temps la buée produisent une couche de crasse très gênante également la nuit.

Conseils TCS

Quand la vitre se casse

(TCS) Un pare-brise cassé ! Que faire ? Remplacer la vitre sur place, faire remorquer la voiture ou faire poser une vitre gonflable de remplacement en matière plastique. Si la route est longue jusqu'au prochain atelier, les mesures suivantes sont à recommander :

Mettre un grand papier — par exemple un journal — sur le capot et enlever, non sans s'être ganté, tous les tessons restés dans le cadre. Essayer ensuite de débarrasser autant que possible les sièges, le tableau de bord et le sol de la voiture de tous les tessons qui s'y trouvent. Les techniciens du TCS recommandent encore de fermer le chauffage et la ventilation, dont les conduits contiennent certainement des éclats de verre. En se protégeant les yeux au moyen de lunettes, solaires ou autres, on roulera lentement jusqu'au garage le plus proche.

Contrôle correct de l'huile

(TCS) Chaque jauge pour mesurer l'huile a deux marques. Le niveau d'huile

Remède : nettoyer la surface intérieure des vitres avec un chiffon humide non pelucheux ou, solution préférable, utiliser un produit de nettoyage pour vitres dissolvant les matières grasses — le même que celui qui sert dans le ménage.

Les sièges en cuir artificiel et la santé

(TCS) Les revêtements de sièges en cuir artificiel, fabriqués en série, sont à la mode. Ils sont d'un entretien facile, résistants à l'usure. Mais on commence à connaître leurs désavantages. En hiver désagréablement froids et en été très chauds. La matière empêche la peau de respirer, même quand elle est poreuse ou côtelée, et provoque la transpiration. Si l'on circule dans la chaleur estivale et qu'on ouvre longtemps les fenêtres pour faire un courant d'air, on s'expose ainsi au coup de froid. Alors la question se pose si la prochaine voiture qu'on achètera ne sera pas garnie de sièges recouverts d'étoffe. En attendant, pour remédier à cet inconvénient, plaçons donc sur le siège recouvert de plastique une couverture, une housse ou un couvre-siège aéré. Et pourquoi pas — voilà qui est paradoxal — une peau de bête !

Davantage de lumière pour déchiffrer les cartes routières

(TCS) Dans la plupart des voitures, l'éclairage intérieur ne produit qu'une lueur diffuse. L'ampoule de 5 ou 10 W ne suffit pas pour étudier une carte routière. Cependant, sans grande difficulté, il est possible généralement de remédier à cet inconvénient. On remplace l'ampoule faible par une plus forte d'environ 15 à 18 W. En repliant un peu les ressorts de retenue, on peut faire tenir cette ampoule plus longue. De plus, un miroir placé derrière la lampe améliorera le rendement lumineux. Seul inconvénient : en cas d'utilisation prolongée, les boîtiers des plafonniers confectionnés en matière synthétique bon marché peuvent fondre par suite de dégagement d'une trop grande chaleur.

Le capuchon de valve : ce n'est pas une futilité

(TCS) Il peut être ennuyeux de toujours ouvrir et refermer le capuchon de valve pour contrôler la pression d'air. En fait, ces capuchons ne sont pas une décoration, une futilité. Ils empêchent

que la saleté pénètre dans les valves des pneus et que celles-ci perdent leur imperméabilité. Etant donné qu'en rajoutant de l'air il y a toujours le risque que de la saleté entre dans les valves, ce n'est pas bon pour le pneu que l'on contrôle la pression d'air à chaque réapprovisionnement en essence. Les pneus sans chambre à air, en particulier, conservent l'air extrêmement bien et un contrôle mensuel est suffisant. C'est avec l'œil, par contre, qu'il faudrait contrôler plus souvent, car on décèle ainsi facilement un « plat » en train de se produire.

Centre d'information

Dans le cadre de l'enseignement des sciences et de la protection de la nature, nous vous proposons

l'achat de belles cartes postales en couleur de fleurs et d'animaux, éditées par Jean Zeltner, Gd Saconnex, Genève.

Il s'agit de séries offertes à des prix très avantageux :

1. **Cartes laquées** : séries de 100 fleurs différentes à Fr. 12.— la série.
2. **Cartes laquées** : séries de 40 oiseaux à Fr. 6.— la série.
3. **Cartes laquées** : 2 séries identiques de 10 animaux à Fr. 3.— les deux séries.

Dès maintenant, les commandes peuvent être passées directement au centre d'information.

La vente de ces séries aura lieu au printemps 1974.

Commandes au dos du bulletin CCP 15 - 1 55 Genève en indiquant clairement les numéros ci-dessus.

Date limite pour les commandes : 28 février 1974.

*Centre d'information
des instituteurs
1214 VERNIER.*

Cours d'espéranto

Nombreux sont les enseignants qui aimeraient prendre part à un cours d'initiation à l'espéranto. Par des collègues ou amis espérantophones ils ont été ren-

seignés des progrès réjouissants de cette langue seconde, des possibilités de contacts qu'elle offre lors des vacances, de la richesse culturelle qu'elle représente, des échanges qu'elle rend possibles.

Comme l'année dernière, le Centre de perfectionnement du corps enseignant du Jura bernois propose l'étude de l'espéranto parmi ses nombreux cours de recyclage et d'enrichissement personnel. Il est prévu deux cours qui se dérouleront parallèlement sous la direction de M. Claude Gacond, le secrétaire du Centre culturel espérantiste. Voici quelques renseignements au sujet de ces cours :

Espéranto 1

Corps enseignant concerné : Tous les niveaux.

Objectif : Initiation à l'espéranto, selon les techniques de l'enseignement audio-visuel et programmé.

Programme : Enrichissement personnel - contacts - échanges - informations diverses.

Espéranto II

Corps enseignant concerné : Connaître déjà l'espéranto ou avoir suivi au moins le cours programmé par correspondance et fait une lecture contrôlée (pour information : C. Gacond, Miéville 133, 2314 La Sagne, tél. (039) 31 51 62).

Objectif : Perfectionnement personnel et enseignement de l'espéranto.

Programme : Cours donné entièrement en espéranto. Connaissance de l'histoire et de la littérature de l'espéranto - Son enseignement par les techniques audio-visuelle, programmée, dialoguée - Correspondance et échanges interscolaires.

Les deux cours dureront 4 jours du 8 au 11 avril 1974. **Horaire** : 8 h. 30 à 12 h. et 14 h. à 17 h. Lieu : Centre de perfectionnement, **Moutier**.

Inscriptions jusqu'au 15 février 1974 à envoyer au Centre de perfectionnement du corps enseignant, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 **Moutier**, tél. (032) 93 45 33.

A ceux qui voudraient se faire une idée de ce qu'est l'espéranto, nous conseillons la lecture de l'ouvrage **L'Espéranto** par Pierre Janton, N° 1511 de la collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 1973.

En écrivant au Centre culturel espérantiste, Miéville 133, 2134 **La Sagne**, on peut recevoir une petite documentation sur l'espéranto contenant entre autres la première leçon d'un cours par correspondance. Il s'agit d'un cours programmé qui est en expérimentation.

C.C.E.

« Joie de lire »

M. Nicoulin, 2^e édition expurgée, revue et augmentée, broché 16 × 24 cm, 192 pages, 140 morceaux choisis dont 24 poèmes. Edition Delta.

Cet ouvrage s'adresse aux élèves de 11 à 12 ans, il répond au critère suivant : « La lecture reste, comme à l'école primaire, la clef de toutes les connaissances. Avec certains élèves, il servira à fortifier la technique de la lecture restée hésitante, avec d'autres, il servira à entretenir les mécanismes acquis, mais pour tous il développera le goût de la lecture. »

Dans ce but, l'ouvrage a été conçu pour donner à l'élève, en classe et à domicile, un florilège de textes agréables à lire, imagés et vivants, capables de captiver leur attention, de réveiller leur intérêt pour la lecture.

Pour faciliter la tâche des enseignants, les morceaux choisis, d'importance différente, ont été classés en centres d'intérêts : la famille, les repas, l'école, le travail, le jeu, les voyages, les plantes, les bêtes, l'eau, la météo, qualités et défauts, le pays, les fêtes.

Certaines lectures se prêtent à une étude fouillée, à une analyse complète, d'autres seront appréciées pour leur caractère riche et profond, ou pour leur fantaisie, certains textes peuvent être retenus pour la dictée préparée.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Ecole de service social et d'animation

Centre de formation d'éducateurs spécialisés

Ecole d'ergothérapie

Ecole d'éducatrices maternelles

Renseignements et conditions auprès de la direction : **Claude Pahud**, lic. ès sc. péd.

19, ch. de Montolieu 1010 Lausanne ☎ 32 61 31

Information le jeudi, de 16 heures à 18 heures

PELICULE ADHÉSIVE

 **Hawе**®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43



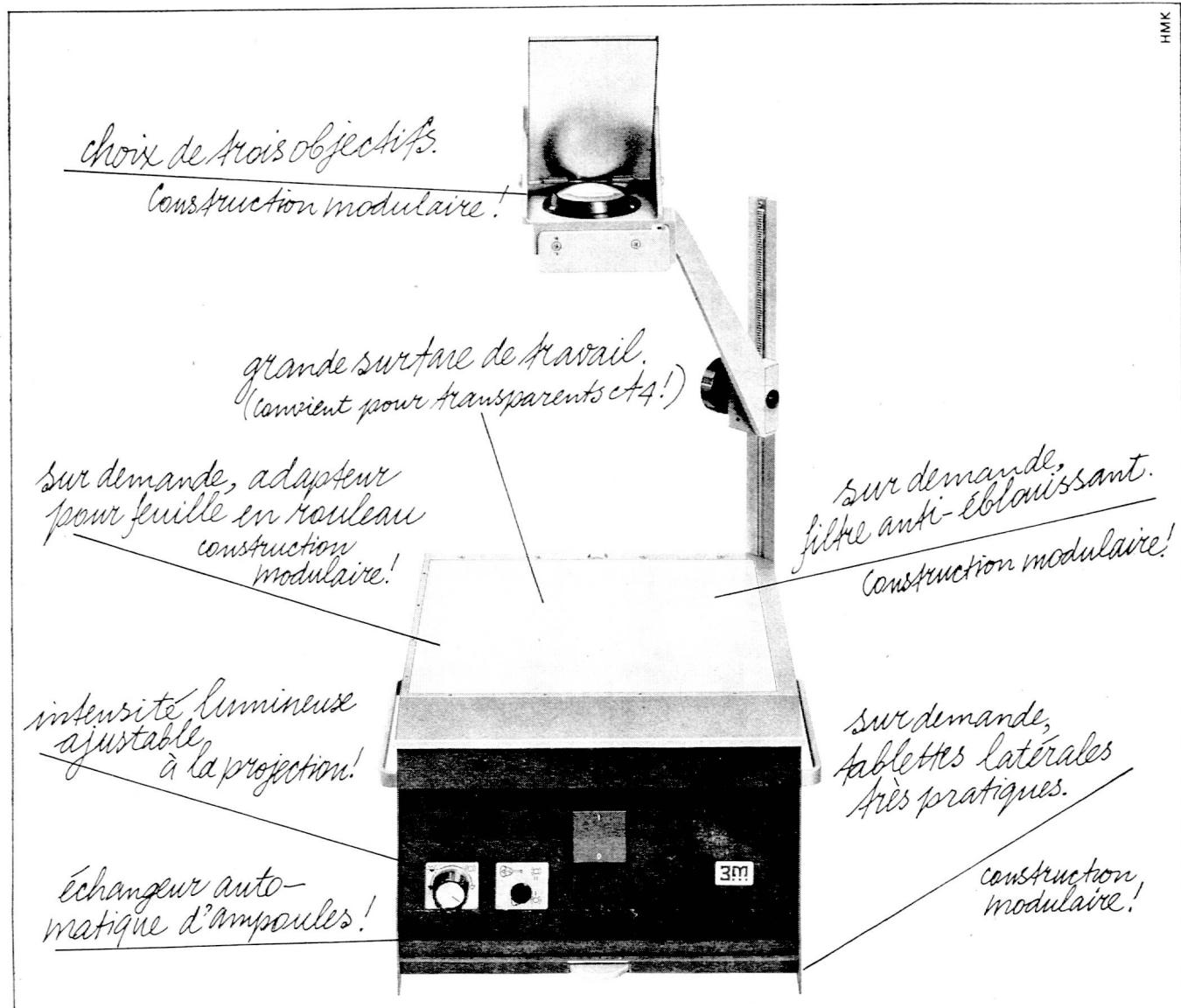
offset

typo

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

reliure

Maîtres imprimeurs depuis 1899



Enseignement vivant par rétro-projection en lumière ambiante.

(ce qui fait du rétroprojecteur en lumière ambiante 3M 499 l'auxiliaire idéal pour écoles)

3M propose une gamme diversifiée de rétroprojecteurs en lumière ambiante. Pour l'enseignement, le modèle 499 illustre ici convenir remarquablement bien. Par sa grande surface de travail (287x287 mm, convenant donc pour transparents A4) et sa construction modulaire. Une réalité s'exprimant par trois objectifs au choix (normal à focale 355 mm / 317 mm à 3 lentilles / grand-angulaire 290 mm à 2 lentilles) et la possibilité d'utiliser — ou compléter ultérieurement — un filtre anti-éblouissant, un adaptateur de rouleau ou des tablettes latérales. Par ailleurs, l'appareil est d'un maniement très simple, d'un fonctionnement sûr et il n'exige aucun entretien. L'ouverture du boîtier coupe automatiquement l'alimentation en courant... et une défaillance de l'ampoule ne pose plus de problème: un dispositif automatique permet — en un instant — de mettre en place l'ampoule de réserve logée dans l'appareil. 3M organise régulièrement des démonstrations à l'intention du corps enseignant — avec confection et développement de documents transparents. La participation est, cela va de soi, gratuite et sans engagement. Il suffit d'envoyer le Coupon.



pour l'information dynamique

Bibliothèque
Nationale Suisse
BERN 3003 Montreux J.A.

COUPON

(A adresser à: 3M (Switzerland) SA, Räffelstrasse 25, case postale, 8021 Zurich, téléphone 01 35 50 50)

Veuillez m'envoyer votre documentation sur la rétroprojection 3M en lumière ambiante.

Veuillez m'envoyer votre affiche en couleurs indiquant comment confectionner des transparents colorés.

Je voudrais participer à une démonstration pour confection de transparents.

Nom/Prénom _____ J 2-74-3

Rue/No _____

NP/Localité _____

Téléphone _____